

OKAMI

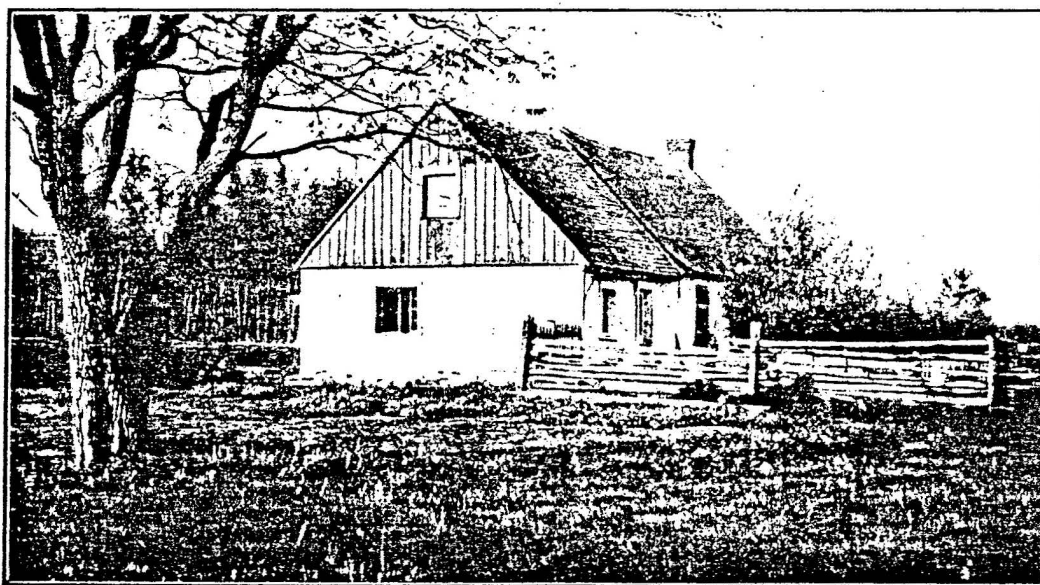
Journal de la Société d'Histoire d'Oka

Volume: II

N°: 1

MARS

Année: 1987

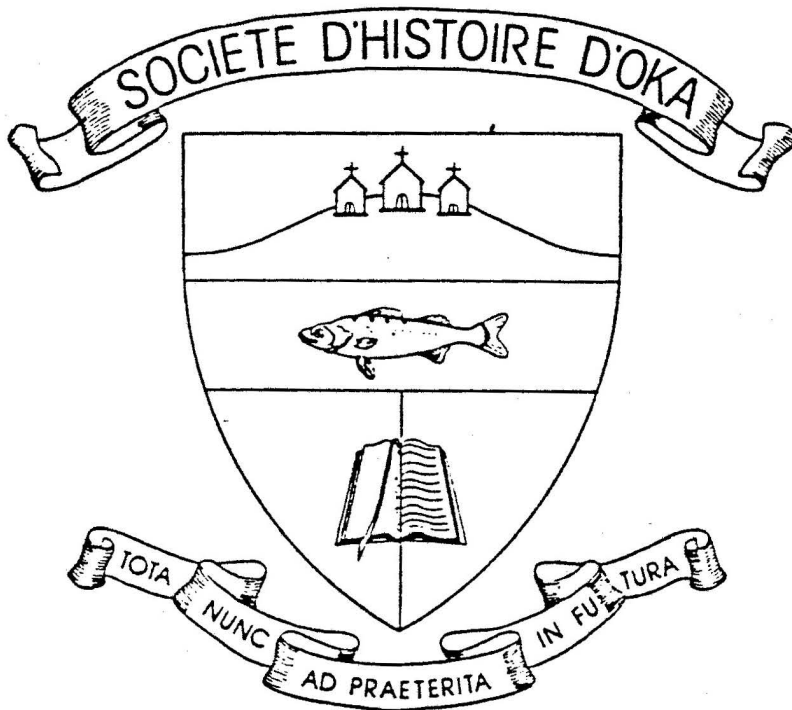


MAISON DE JOSIAH RISING ET ABIGAIL NIMS, LAC DES DEUX - MONTAGNES, OKA, P. Q.

Société d'Histoire d'Oka Inc

C.P. 999, OKA, JON 1E0

MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION POUR 1987



Coupé, au Chef d'azur, une montagne d'or chargée de trois chapelles d'argent avec leurs croix de même.

Au Point d'Honneur, un dore en or pose en fasces dans un lac d'azur.

En Mi-Parli, à dextre d'argent et à senestre de gueule, sur le tout, un livre ouvert et séparé par un signet.

ISSN 0835-5770

- | | |
|-------------------------------|---|
| 1- Président | M. Noël Pominville
108, rang l'Annonciation
Oka
JON 1E0
TEL. 479-6361 |
| 2- Vice-président | M. Pierre Constantin
9, rue de la Pinède
Oka
JON 1E0
TEL. 479-6173 |
| 3- Trésorière | Mme Fleurette Maisonneuve Fontaine
537, rang l'Annonciation
Oka
JON 1E0
TEL. 479-6271 |
| 4- Secrétaire | Mme Germaine Chené Raynauld
45, rue St-Jacques C.P. 63
JON 1E0
TEL. 479-8974 |
| 5- 1 ^{re} Directrice | Mme Jeannine Landry Bastien
C.P. 610
Oka
JON 1E0
TEL. 479-6366 |
| 6- 2 ^e Directeur | M. Réginald Rodrigue
21, rue St-Sulpice
Oka
JON 1E0
TEL. 479-8320 |
| 7- 3 ^e Directeur | M. André de Pagès
10 1 ^{ère} Ave, Terrasse Raymond
Oka
JON 1E0
TEL. confidentiel |
| 8- 4 ^e Directeur | Père Louis-Marie Turcotte
Abbaye Cistercienne
1600, chemin Oka
Oka
JON 1E0
TEL. 479-8361 |
| 9- 5 ^e Directrice | Mme Stella Dupuis-Mailhot
49, rue St-André
Oka
JON 1E0
TEL. 479-8806 |
| 10- 6 ^e Directrice | Mme Johanne Doré de Pagès
10 1 ^{ère} Avenue Terrasse Raymond
Oka
JON 1E0
TEL. confidentiel |

Dépôt légal: Bibliothèques Nationales du Québec et du Canada

La couverture de ce numéro représente la maison Raizenne propriété actuelle du Dr Marc Bérubé. Cette photo ainsi que celle de la maison du notaire Clet Raizenne sont tirées du livre: "Notes historiques sur la famille Raizenne."

Les autres photos qui paraissent dans ce bulletin sont une gracieuseté du Dr Marc Bérubé et de M. Roger Marinier, dépositaire du Fonds René Marinier, p.s.s.

Avant de lire l'article sur les Raizenne, voir Notes et commentaires à la page couverture 3.

Le texte de base a été fourni par M. Roger Marinier.

Nous sommes reconnaissants au Père Louis-Marie Turcotte, trappe, éditeur et aux Rév. Pères Trappistes pour l'utilisation des presses de l'Abbaye Cistercienne.

Nous les remercions très sincèrement,

La Direction de la Société d'Histoire d'Oka Inc.

SOMMAIRE

Maison de Josiah Rising et Abigail Nims	Couverture	1
Armoiries de la Société d'Histoire d'Oka Inc	Couverture	2
Membres du bureau de direction pour 1987	Couverture	2
Sommaire		1
Editorial par Noel Pominville		2
La Seigneurie des Deux-Montagnes par André et Johanne de Pagès		3
1) Description topographique de la Seigneurie		3
2) Extraits de l'Inventaire des Concessions		5
17 Octobre 1717		5
27 avril 1718		5
mars 1724: Mémoire des MM. de St-Sulpice		5
1er octobre 1732		9
26 septembre 1733		10
1er mars 1735		10
26 septembre 1780		10
24 août 1861		10
Cadastre de la Seigneurie		12
Identification des lieux à l'heure actuelle		13
Signification de HHHH des appendices de l'Assemblée		11
L'émouvante histoire de la famille RAIZENNE		14
Photo de Sr St-Jean l'Évangéliste		14
Notice sur les captifs des deux familles		15
Maison des Nims à Deerfield (photo)		16
L'arbre des Raizenne d'Oka planté à Deerfield (photo)		17
Plaque sur le monument des Nims à Deerfield 1914		19
Maison des Raizenne à Oka (photo)		20
Extrait du baptême d'Abigail		21
Meriel, Henri-Antoine		21
Notes généalogiques sur la famille Raizenne		22
Photo de personnes devant maison Raizenne		23
Photo de Mathias Ladouceur, sr Raizenne, sr St. J-Ev.		29
Photo de Clet Raizenne et sa maison à Rigaud		30
Genéalogie des (Rising) et Raizenne d'Oka par F. M.-Fontaine		31
James Rising - Elisabeth Hinsdale		
John Rising (Risingtown) - Sarah Hall		
Ignace (Josiah) Raizenne - Marie Elisabeth Nims (Abigail)		
Jean-Baptiste (Jérôme) Raizenne - Marie Charlotte Sabourin		
Ignace Raizenne - Clémence Guindon		
Charles-Clet Raizenne - Rose-Sophie Gauthier		
Jean-Baptiste Raizenne - Eugénie Mallette		
Photos de Rose-Sophie Gauthier et Charles Clet Raizenne		32
Eugénie Mallette et Jean-Baptiste Raizenne		
Adélard Lacroix et Guillermin Raizenne		
Photos de Mathias Ladouceur et Marie Raizenne, et Resington ..		33
Texte sur Elisabeth Raizenne et Jean Ouimet, et Beatrix		
Photo d'un groupe		
Ignace Raizenne et la révolte de 1837 par Fleurette Fontaine		34
Lettre au Capitaine Ignace Raizenne		35
Réponse à la demande de Clet Raizenne pour être notaire		36
Lettre de Lord Aylmer nommant Clet Raizenne, capitaine		38
Le temps des sucres, coll. yvon desautels		39
La fête du mai, coll. yvon desautels		40
Notes et commentaires	Couverture	3
Hommage du Dr Marc Bérubé avec photos	Couverture	4

EDITORIAL

Présider une Société d'Histoire n'est pas une sinécure, s'interroger sur notre passé est un défi. L'équipe de collaborateurs(trices) dévoués qui dirige les destinées de cette Société d'Histoire que j'ai l'honneur de présider inspire beaucoup de confiance et d'encouragement.

Aussi lorsque nous constatons l'intérêt que suscite notre revue "Okami" par un groupe imposant d'amis membres et autres, ceci nous encourage à aller de l'avant.

Dans ce nouveau numéro, vos rédacteurs vous présenteront un sujet bien particulier, celui des Seigneuries. Vous n'êtes pas sans savoir que la plupart d'entre nous habitons dans la Seigneurie du Lac des Deux-Montagnes. Dans un premier temps, nous vous ferons connaître les sources de concessions de cette belle Seigneurie.

Nous poursuivrons avec un article sur l'histoire émouvante de la première famille blanche venue habiter la Seigneurie; j'ai nommé la famille Raizenne.

J'ose espérer que vous prendrez connaissance avec plaisir des allées et venues de cette famille qui a fait sa marque dans la région.

Pour terminer ce bulletin printanier, nous joindrons une section généalogique et photographique et quelques faits divers.

Nous apprécierions vos commentaires et vos suggestions. Les vieux livres et photos anciennes seront reçus avec plaisir.

Compléter le plus possible nos archives, c'est notre plus grand désir. Les gestes posés aujourd'hui seront des gestes historiques dans cinquante ou cent ans.

Amis de l'Histoire, construisons pour ceux qui nous suivront afin de leur léguer un bel héritage patrimonial que nous aurons su protéger.

Merci pour votre confiance et votre encouragement,

Votre président,



Noël Pominville, prés.
Société d'Histoire d'Oka Inc.
C.P. 999 Oka
JON IEO

NOTE:

Ce numéro d'OKAMI a été préparé par une équipe dynamique composée de Mme Germaine Chené-Raynauld, Mme Stella Dupuis-Mailhot, Mme Fleurette Maisonneuve-Fontaine, M André de Pagès, Mme Johanne Doré-de Pagès, et du Père Louis-Marie Turcotte, coordonnateur des textes et imprimeur.

Nous présentons ici des textes anciens sur la Seigneurie des Deux-Montagnes. Cet article se divise en deux parties principales:

- 1- Une description topographique de la Seigneurie des Deux-Montagnes (traduction de l'anglais au français; texte de 1815)
- 2- Des extraits de l'inventaire des concessions en fief et seigneurie, tirés des Archives de la Province de Québec (textes de 1717 à 1861)

Ces textes sont reproduits ici en français moderne, pour une plus grande facilité de lecture.

1) Description topographique de la Seigneurie des Deux-Montagnes

Traduit de: "A Topographical Description of the Province of Lower Canada",
Par Joseph Bouchette, Esq. , Enquêteur du Bas-Canada et
Lieutenant-colonel. (Londres, 1815).

La Seigneurie du Lac des Deux-Montagnes s'étend sur la rive nord de la rivière Ottawa, dans le comté de York, adjointe à l'ouest à la Seigneurie d'Argenteuil, à l'est à celle des Mille Isles, et vers le nord se trouve une partie de l'augmentation des Mille Isles ainsi qu'une étendue de terres en friche de la Couronne. Ses dimensions sont de trois lieues de profondeur, concédées le 17 octobre 1717 aux Ecclésiastiques du Séminaire à Montréal. La concession originale a été accrue par deux augmentations, en date du 26 septembre 1732 et 1er mars 1735. Le plan de cette Seigneurie est irrégulier sur son côté Est à cause d'une incision d'environ 4 milles de profondeur, faite par l'angle Nord-Ouest des Mille Isles. A travers toute cette étendue, le sol est très favorable, consistant en plusieurs endroits d'une fine argile forte mélangée à de la riche terre noire, laquelle est très fertile. La surface est inégale, mais n'est pas d'extrêmes préjudiciables: en bordure du lac, à proximité du village indien, elle est de hauteur modérée, et de là vers l'ouest, elle décline en un terrain plat, d'où elle s'élève de nouveau près des limites de la Seigneurie d'Argenteuil; vers l'est du village, près de la Seigneurie des Mille Isles, s'étend une lande basse, ayant une grande baie d'un côté; à une faible

distance de l'avant, il y a deux montagnes remarquables qui donnent leur nom à la Seigneurie ainsi qu'au lac; l'une d'elles est appelée Mont Calvaire, sur le sommet de laquelle sont les ruines de certaines constructions qui ont longtemps porté l'appellation des Sept Chapelles. Vers l'intérieur, le sol décline sous le niveau de l'avant; continuant plus loin à l'arrière, il y a quelques élévations qui assument un caractère de collines, mais, entre celles-ci, il y a plusieurs excellents endroits pour s'établir. C'est très bien irrigué par la Grande et la Petite Rivière du Chêne, la Rivière du Nord et la Rivière au Prince. L'influence des vénérables propriétaires à promouvoir l'industrie et la diriger vers des besognes utiles est fortement illustrée par l'état prospère de leurs propriétés, dont près des trois-quarts sont divisés en 661 lots ou concessions, la plupart bien cultivés, produisant des céréales de toutes sortes et d'autres récoltes, avec une quantité suffisante de bons pâturages. A certains endroits, nous trouvons des chênes et des pins, mais il y a aussi dans les bois des hêtres, des érables, des bouleaux et d'autres espèces inférieures. Le village indien est agréablement situé sur une pointe de terre avançant dans le lac, et consiste d'une soixantaine de maisons, une église et un presbytère, où un missionnaire réside en permanence, afin de diriger et d'instruire les habitants sur les doctrines de la religion chrétienne. Les Indiens de ce village sont les descendants d'une tribu qui, auparavant, habitait ou plutôt fréquentait les terres bordant le lac Huron, mais, s'étant engagés dans une de ces guerres qui dévastaient si fréquemment des nations entières de ces nomades, ils furent surpris par la vigilance de leurs ennemis et furent quasiment exterminés; les quelques-uns qui survécurent au massacre prirent la fuite vers l'est, et leur progéniture occupe maintenant deux ou trois petits villages dans différentes parties de la province. Ceux du village des Deux Montagnes sont devenus civilisés et ont adopté certaines des manières et coutumes des Canadiens qui résident dans leur voisinage, et ils ont acquis une certaine connaissance de la langue française qu'ils parlent assez couramment: ils sont tranquilles et inoffensifs dans tous leurs modes de vie, préservant la plus grande harmonie entre eux et envers les autres habitants. Ils ont une grande confiance en le ministre résident, qui a sur eux une influence sans limites. Quelques terres leur ont été assignées près de leur village et ils les cultivent de blé, de blé d'Inde et d'autres céréales; ces dernières années, ils ont aussi planté des pommes de terre en quantité considérable; de ces sources, accrues par le produit de leur chasse, qu'une partie des

hommes pratiquent pendant la saison hivernale, ils peuvent subsister et apparemment profiter de quelques comforts de la civilisation.

- 2) Extraits de l'Inventaire des Concessions en Fief et Seigneurie,
Archives de la Province de Québec, par Pierre-Georges Roy,
Volume Sixième, 1929.

17 octobre 1717.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Michel Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Messieurs les Ecclésiastiques du séminaire de St-Sulpice établis à Montréal d'"un terrain de trois lieues et demie de front à commencer au ruisseau qui tombe dans la grande baie du lac des Deux-Montagnes, et en remontant le long dudit lac et du fleuve St-Laurent sur trois lieues de profondeur", pour y transporter la mission des Sauvages du Sault-au-Récollet dans l'île de Montréal dont ils sont chargés, à condition qu'ils feront à leurs dépens toute la dépense nécessaire pour le changement de ladite mission et d'y faire bâtir aussi à leurs dépens une église et un fort de pierre pour la sûreté des Sauvages, suivant les plans qui nous en seront par eux remis incessamment pour être par nous vus et approuvés et que lesdits bâtiments seront finis dans l'espace de deux ans. A titre de fief et seigneurie.

- Registre d'intendance no 6, folio 9,
- Publié dans "Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale", p.337.

27 avril 1718.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Ecclésiastiques de St-Sulpice établis à Paris, desquels dépendent ceux du séminaire de St-Sulpice établi à Montréal, le 17 octobre 1717.

- Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 5, folio 30.
- Publié dans "Appendice HHHH de l'Assemblée législative", 1853, p. 7.

Mars 1724: Mémoire des MM. de St-Sulpice:

Les Ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice de Paris sont fort surpris d'apprendre de toutes parts les plaintes que la dame Veuve

d'Argenteuil et ceux qui ont pris le parti de cette dame sans être apparemment fort instruits de ce dont il s'agit, font contre eux et contre leurs confrères résidant dans l'île de Montréal en la Nouvelle-France; ils veulent les faire passer pour des envieux du bien d'autrui et qui cherchent à s'en emparer contre toute justice.

Les Ecclésiastiques de St-Sulpice auraient cru au contraire que ladite dame aurait dû être touchée de leur modération puisqu'ils sont jusqu'à point demeurés dans le silence et qu'ils lui ont donné tout le temps de faire valoir son prétendu droit sur le terrain où elle prétend faire un établissement et qui fait le sujet de ses plaintes.

Lesdits Ecclésiastiques ne doutent d'ailleurs pas que le Conseil ne soit instruit de toutes les facilités que leurs confrères de la Nouvelle-France ont apporté^{es} sur les lieux pour engager ladite dame à un accomodement et pour lui procurer autant qu'il était en eux un établissement beaucoup plus avantageux que celui qu'elle poursuit, on ose dire avec une opiniâtreté qui n'a pas d'exemple; on ne doute pas que Mrs. les Gouverneur et Intendant qui avaient été chargés par le Conseil d'examiner cette affaire et de tâcher de la conseiller, ne leur aient sur cela rendu témoignage; c'est ce qui les tenait dans le silence attendant en paix la décision du Conseil, mais puisqu'on les force en quelque manière de parler, ils se contenteront de dire en peu de mots ce qui les a engagés dans cette affaire et ce qui les oblige à en demander une décision telle qu'il plaira à Sa Majesté de la donner.

Lesdits Ecclésiastiques de St-Sulpice, appelés dans la Nouvelle-France non par aucun intérêt temporel, mais par le seul zèle du salut des âmes, s'y sont appliqués à donner les secours spirituels aux habitants de la ville de Montréal et de plusieurs paroisses qui sont dans l'étendue de l'île de ce nom qui fait une des principales parties de la Colonie qui occupe la Nouvelle-France. Ils y sont aussi chargés de quelques missions des naturels du pays ou Sauvages qu'ils tâchent de conserver dans la Religion chrétienne qu'ils ont embrassée et d'en attirer de nouveaux à la foi; ils prennent en même temps soin de les affectionner, autant qu'il est en eux à la nation française et à défendre la colonie contre les autres Sauvages ennemis de la nation et attachés aux puissances étrangères. La principale de ces missions étant placée dans la proximité de la ville de Montréal, on a connu combien cette proximité était dangereuse par la facilité que ces hommes, fort portés aux boissons enivrantes, avaient de s'en procurer, d'où il arrive parmi eux de très grands désordres et même à la colonie par les meurtres et

les incendies qu'ils sont en état de causer lorsqu'ils sont dans l'ivresse, ce qui a fait résoudre lesdits Ecclésiastiques d'éloigner ladite mission des habitants français et de la transférer au bord du lac des Deux-Montagnes où il n'y avait aucune habitation française.

Cette vue a été d'autant plus goûtée par ceux qui sont dépositaires de l'autorité Royale dans la Nouvelle-France que cette mission se trouvant à la tête et au-dessus des habitations de la colonie, ces Sauvages qui sont de très bons guerriers, se trouveraient en état d'arrêter les incursions des autres Sauvages ennemis et serviraient dans ce lieu de sentinelles et de rempart à toute la colonie.

Les missionnaires avaient encore un autre motif qui était que cette mission se trouvant sur le chemin des Sauvages idolâtres qui viennent à la faveur du fleuve et des rivières pour commercer leurs pelleteries à Montréal, ils auraient occasion dans leur passage de les instruire, d'en attirer au christianisme et d'en joindre à leur mission. Il y a deux nations, particulièrement l'une nommée Algonquins et l'autre Tête de boule qui sont obligées de passer par ce lieu, à moins qu'ils ne fussent arrêtés au-dessus par l'occasion qu'ils y auraient d'y trafiquer leurs marchandises.

Ce sont ces motifs qui ont porté Messieurs le Gouverneur et Intendant de presser l'exécution de ce dessein; ils firent à cet effet une concession sous le bon plaisir de Sa Majesté de ce terrain le 17 octobre 1717, laquelle fut confirmée par lettres de Sa Majesté du 27 avril 1718 et enregistrée au Conseil Supérieur de Québec le 2 octobre 1719.

Lesdits Ecclésiastiques de St-Sulpice, pour contribuer de tout leur pouvoir à une oeuvre si utile à la Religion et à la colonie, se soumirent sans peine de faire à leurs dépens le transport de cette mission, à bâtir sur ce terrain à leurs frais un fort et une église de pierre; ils firent ensuite arpenter et borner le terrain qui leur avait été accordé par autorité de Justice et par le ministère d'un arpenteur juré.

Le transport s'est fait ensuite avec les difficultés et les grandes dépenses connues dans le pays et dont on croit que le Conseil aura été informé. Lorsque les Sauvages ont été établis sur ce terrain, ils ont commencé leurs travaux et défrichements. La dame veuve d'Argenteuil qui, jusque-là, n'avait point paru, s'est avisée de faire de son côté quelques défrichements et travaux au-dessus desdits Sauvages et à prétendre que l'on avait renfermé dans l'arpentage le terrain qu'elle dit lui appartenir. Cette prétention a été portée au Conseil de Québec, ladite dame a soutenu qu'on ne devait pas suivre le Rhumb de Vents qui avait été suivi dans

l'arpentage; le Conseil lui a été sur cela favorable et a ordonné un nouveau Rhumb de Vents, suivant lequel ce terrain accordé pour la mission se trouverait fort resserré, et même se trouverait coupé dans sa profondeur par un coin du terrain de la dame de Langloiserie qui en retrancherait une bonne partie. Lesdits Ecclésiastiques, qui ont connu le préjudice que souffrirait la mission de ce nouveau règlement, se sont pourvus par appel au Conseil. Ils ont été obligés de suspendre la construction du fort et de l'église, qui leur deviendraient inutiles si la prétention de la dame d'Argenteuil avait lieu, et s'il ne plaisait pas à Sa Majesté au cas qu'elle approuve le règlement du Conseil de Québec pour le nouveau Rhumb de Vent, de faire une nouvelle concession d'une étendue suffisante pour l'établissement de ladite mission.

Lesdits Ecclésiastiques ne croient pas que ce soit à eux d'expliquer plus au long et en détails ce qui intéresse dans cette affaire la Religion, la Colonie et Sa Majesté même; ils attendront la décision du Conseil sur la prétention de ladite dame d'Argenteuil et sur le nouveau règlement du conseil pour le Rhumb de Vent, se réservant à faire après ladite décision les demandes qu'ils se verront pour lors obligés de faire.

Ils se croient seulement dans l'obligation d'observer ici qu'on ne peut pas les accuser d'intérêt dans cette affaire; quand même le terrain qu'ils défendent leur appartiendrait entièrement en propre, ils l'achèteraient assurément beaucoup au-delà qu'il ne peut être estimé par les grandes dépenses qu'ils se sont soumis de faire, et qu'ils ne seraient jamais en état de soutenir s'ils n'avaient les ressources des charités que l'on sait. Si l'établissement que veut faire la dame d'Argenteuil avait lieu, ils seraient sans doute déchargés de la construction du fort et de l'église de pierre, ce qui diminuerait beaucoup leurs dépenses. On sait que, bien loin de faire des traites d'eau-de-vie et autres boissons, ils s'y opposent de toutes leurs forces suivant l'obligation de leur ministère; on ne les a point non plus encore accusés de faire d'autre commerce que celui des âmes; ainsi, on a grand tort de se plaindre d'eux comme l'on fait et ils espèrent que le Conseil reconnaîtra la pureté de leurs intentions. Ils tâcheront de faire toujours le bien qu'ils pourront, et jamais de mal à personne, et ils n'auront jamais à ce qu'ils espèrent d'autre intérêt que celui de la Religion, du public et de leur Souverain, aux volontés duquel ils demeureront toujours parfaitement soumis et de ceux qui sont revêtus de son Autorité.

Archives de la province de Québec.

1er octobre 1732.

-9-

Lettre de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au ministre:

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le six mai dernier. Nous avons informé Me. d'Argenteuil de la décision de Sa Majesté au sujet de la Seigneurie voisine de celle de Mrs. de St-Sulpice au lac des Deux-Montagnes dont elle jouira conformément au Rhumb de Vent réglé par le conseil supérieur, aux conditions de l'établir de n'y point attirer le commerce des Sauvages, et de ne point nuire sous quelque prétexte que ce soit au progrès de la Religion. Elle se conformera aux intentions de Sa Majesté à ce sujet et nous y tiendrons la main. Nous avons pareillement instruit Mrs. de St-Sulpice de Montréal que Sa Majesté les a déchargés de la construction du fort à laquelle ils étaient obligés par les clauses de leur concession, et que nous avons ordre de leur concéder le terrain qui reste entre leur seigneurie et celle de la Dame Langloiserie. Mrs. de St-Sulpice doivent nous donner les tenants et aboutissants du terrain en question et après les avoir conférés avec les titres et limites de la terre de la Dame Langloiserie. Nous donnerons aux premiers la concession du terrain demandé de manière qu'il ne puisse y avoir à l'avenir aucune discussion.

Il ne nous est point revenu qu'on voulût obliger le séminaire à dédommager les habitants de Montréal dont on prend le terrain pour l'enceinte de la ville, et nous ne savons ce qui peut avoir donné lieu aux représentations qui vous ont été faites par M. Labbé Couturier à ce sujet, à moins que ce ne soit quelque particulier intéressé qui leur ait voulu faire entendre qu'ils devaient être tenus de ces dédommagements; cela n'a point paru devant nous ni devant les tribunaux; s'il en eut été autrement, nous aurions eu, Monseigneur, l'honneur de vous en rendre compte. Vous apprendrez, Monseigneur, avec plaisir que Mrs. de St-Sulpice ont fait faire tout nouvellement une belle église de pierre de 96 pieds de longueur et de 42 pieds de largeur au lac des Deux-Montagnes avec un logement attenant, également commode et solide pour leurs missionnaires. Cette maison est flanquée dans les angles de tours carrées; l'on n'aurait pu exiger d'eux de construire un meilleur fort. Suivant les clauses de leur concession, ils ont assis l'église et la maison à la pointe qui est un quart de lieue au-dessus du village sauvage en tirant vers l'Ouest. Les Sauvages ont commencé d'y transporter leurs cabanes. Nous sommes avec un très profond respect.

Archives de la province de Québec.

26 septembre 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à MM. les Ecclésiastiques du séminaire de St-Sulpice à Paris, d'une "étendue de terre non concédée comprise entre la ligne de la seigneurie appartenante aux représentants les feu sieurs de Langloiserie et Petit, et celle de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes appartenante audit séminaire, sur le front d'environ deux lieues sur le lac des Deux-Montagnes; ledit terrain aboutissant en angle formé par les deux lignes ci-dessus, dont les Rhumbs de Vents ont été réglés, à savoir: celle de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, sud 1/4 s.o. et nord 1/4 n.e., par arrêt du Conseil Supérieur du 5 octobre 1722, et celle des sieurs Langloiserie et Petit, sud-est et nord-ouest, qui est le Rhumb de Vents réglé pour toutes les seigneuries situées sur le fleuve St-Laurent, par règlement dudit Conseil du 26 mai 1676, article 28, avec les îles et îlets non concédés et battures adjacentes à ladite étendue de terre". A titre de fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 7, folio 22.

Publié dans "Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale", p. 171

1er mars 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Ecclésiastiques de St-Sulpice établis à Paris, desquels dépendent ceux du séminaire de St-Sulpice établi à Montréal, le 26 septembre 1733.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 72.

Publié dans "Appendice HHHH de l'Assemblée législative", 1853, p. 8.

26 septembre 1780.

Procès-verbal de la ligne de séparation entre la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes et celle de M. Pierre-Louis Panet (seigneurie d'Ailleboust) et compromis entre les seigneurs respectifs au regard de ladite ligne.

Greffe de Joseph Papineau, arpenteur juré à Montréal.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 août 1861.

Cadaastre de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, possédée par les Ecclésiastiques du séminaire de St-Sulpice de Montréal, fait le 24 août 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no. 70).

Archives de la province de Québec.

Rhumb de Vent = la quantité angulaire comprise entre 2 des 32 aires de vent du compas et égale à 360° , soit $11^{\circ}15'$.

Pour répondre à la question posée dans le volume 1, numéro 2 d'OKAMI:

Dans la question précédente, on parle de l'appendice HHHH de l'Assemblée législative de Québec. Que veulent dire ces 4 lettres ? (L.M.T.)

Réponse: Les lettres HHHH font partie de la numérotation annuelle des appendices de l'Assemblée législative. Les appendices étaient classés par ordre des lettres de l'alphabet plutôt que par des numéros.

Par exemple, le premier appendice de l'année était numéroté A, le second B, etc... Après l'appendice Z, on recommençait à AA, BB, CC, etc...

Donc, pour ce qui est de l'année 1853, l'appendice HHHH était le 86e appendice de cette année-là, soit de A à Z, de AA à ZZ, de AAA à ZZZ, puis de AAAA à HHHH. (J.D.P.)

1 1er établissement Indiens-Sulpiciens.

2 Oka (village actuel)

3 Rivière aux Serpents.

4 Grande Baie.

5 **Ile Ritté.**

6 Baie des Indiens.

7 Pointe aux Anglais.

8 Saint-Placide.

9 Ile Carillon.

10 Baie de Carillon.

11 Pointe au sable.

12 Pointe aux dorés.

13 Pointe à la raquette.

14 Rivière à la raquette.

15 Baie de Choisy.

16 Pointe Graham.

17 Hudson(village).

18 Como (village).

19 Pointe Parsons.

20 Baie de Como.

21 Cavagnal (vil.).

22 Anse Vauvreuil.de

23 Ile Cadieux.

24 Ile aux Tourtes.

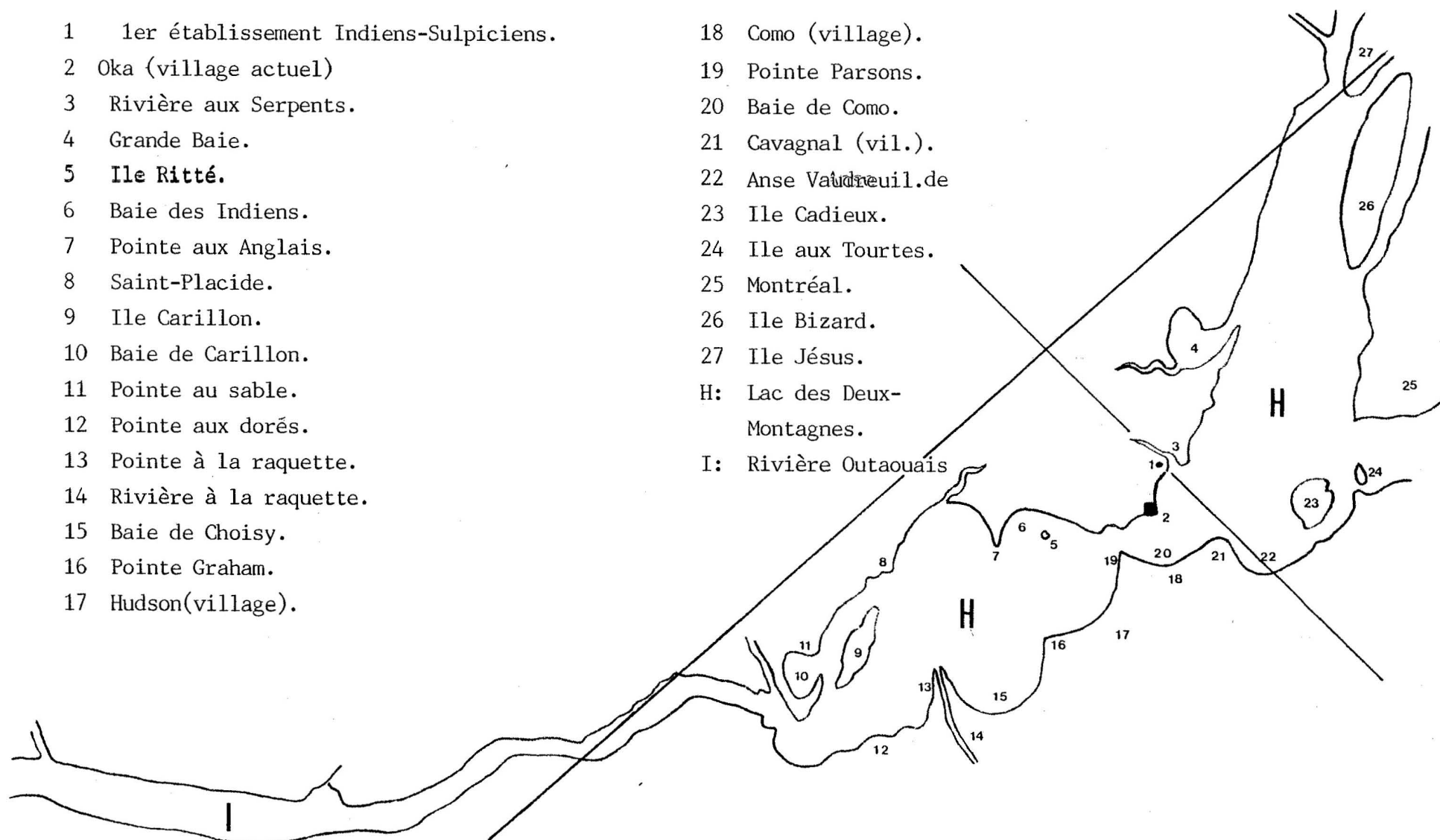
25 Montréal.

26 Ile Bizard.

27 Ile Jésus.

H: Lac des Deux-
Montagnes.

I: Rivière Outaouais



Identification des lieux de la carte précédente, à l'heure actuelle.

A. de Pagès - Oka

L'émouvante histoire de la famille RAIZENNE

Parler de la famille, c'est toucher à ce que le coeur a de plus intime, de plus sérieux; c'est mouvoir du doigt ses fibres les plus secrètes; c'est faire vibrer sous une touche mystérieuse des cordes qui éveillent des impressions, des émotions, des sentiments si profonds que mon âme émue ne saurait ni les dépeindre, ni les traduire, non plus que ma main les retracer.

Il me reste, ce soir en finissant l'humble travail de ce petit volume, une consolation, au fond du coeur, celle d'avoir prêté ma plume à rendre hommage à mes dignes ancêtres.

Le coeur humain est un tombeau vivant dans lequel sont ensevelies les joies qui ont illuminé notre route, ici-bas, les amertumes qui ont assombri notre existence humaine. C'est le livre ouvert dont chaque page est le récit des félicités goûtées au sein de la famille: l'enfance, l'adolescence en sont remplies. Plus tard l'âge mûr fait connaître des tristesses jusqu'alors ignorées. Le vide, les séparations, la mort visitent le foyer. Cependant toujours, nous avons notre Dieu si bon, si miséricordieux qui resserre en ces instants douloureux, les liens déjà si forts de l'amitié et du sang. Pourquoi? Pour adoucir l'âpreté de l'absence et les longueurs de l'exil, pour aplanir les aspérités du chemin, jusqu'à ce qu'enfin nous soyons parvenus au terme de notre voyage, au "Ciel" où nous retrouverons les êtres aimés.

Mais aussi, constatons-le avec bonheur, Dieu répand sur toute notre vie, une action divine, qui fait de certaines heures des moments d'une douceur inexprimable, laissant en l'âme, longtemps après eux, un parfum de suave allégresse, de paix divine.

Tels furent ceux du 19 février 1913, si bons, si heureux, devenus aujourd'hui:

"LE SOUVENIR D'UN BEAU JOUR"

Sr. St-Jean L'Evangéliste
Sr. Grise de la Croix
Guillemine, fille de
M. Clet Raizenne, notaire.



*Sœur St-Jean L'Evangéliste
née Guillemine Raizenne fille de Clet*

NOTICE SUR LES CAPTIFS DES DEUX FAMILLES

Parmi les personnes de qualité qui quittèrent la Grande-Bretagne pour les Plantations Américaines de 1610 à 1700, il est fait mention de James Rising, jeune homme énergique et entreprenant, le seul de ce nom parmi les premiers colons de la Nouvelle-Angleterre. Le goût des voyages, l'amour des aventures l'exhortèrent à chercher fortune dans le Nouveau Monde. Pour un certain nombre d'années il fit le commerce aux Bermudes; nous n'avons aucun autre détail de sa vie à cette époque.

"A une assemblée générale du conseil de ville, tenue à Salem, Mass., le vingtième jour du quatrième mois de l'an 1657, James Rising fut reconnu citoyen de la ville"; trois mois plus tard, c'est-à-dire le septième jour de juillet 1657, il épousa à Boston, Elisabeth, fille de Robert Hinsdell, brave pionnier de Dedham, Medfield et de Deerfield. Il choisit probablement Salem comme lieu de sa résidence parce que cette ville était un port de mer où venaient aborder les vaisseaux chargés des produits des Iles. Il fut admis comme membre de la première église de Salem, le 25ième jour du llième mois 1661, par une lettre de son Pasteur Wite, Ministre aux Bermudes. Le 20ième jour du 2ième mois 1663, sa fille Hannah fut baptisée dans la lière église de Salem. On ignore si ses deux frères John et James étaient plus vieux ou plus jeunes qu'elle.

Windsor, Conn. étant à cette époque une ville commerciale importante, faisait un trafic considérable avec les Indes Occidentales. Plus tard, cette ville devint un port renommé non-seulement pour les vaisseaux des Indes mais pour ceux de l'Angleterre.

James Rising a dû ajouter de nouvelles industries à celles qu'il avait déjà; quoiqu'il en soit, il fut reconnu comme citoyen de la ville de Windsor, le 11 mars 1668 et l'année suivante, il fut transféré par lettre de l'église de Salem à celle de Windsor où sa femme Elisabeth mourût le 11 août 1669. Quatre ans plus tard, il épousa la veuve Marthe Barthlett qui mourût moins d'un mois après son mariage. James Rising, John et Hannah fournirent une généreuse contribution aux victimes de la guerre livrée contre les anglais par Philip, le chef des Narragansetts.

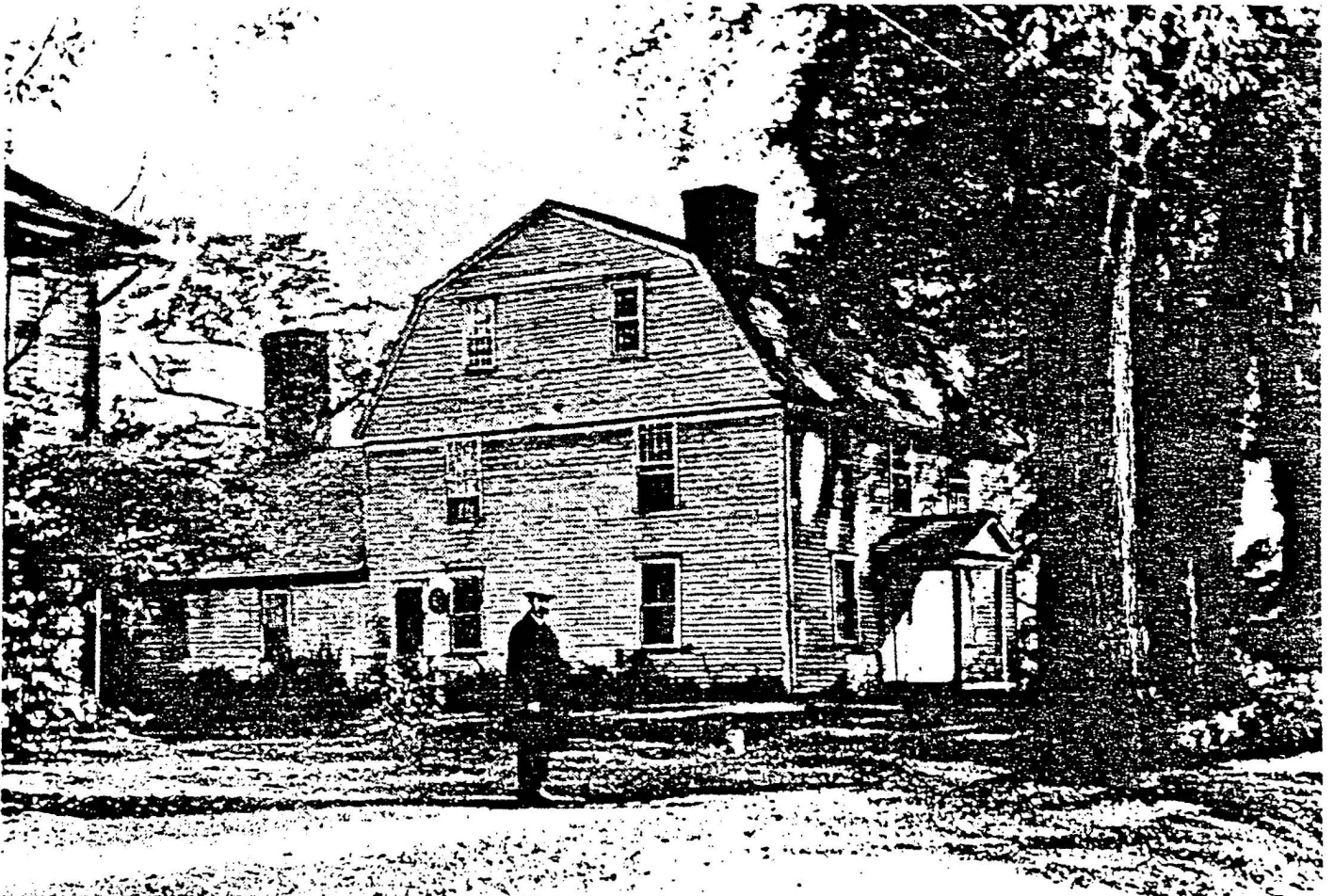
La même année un lot de 150 acres fut donné à James Rising dans Suffield en récompense de ses services et en 1682, il vota à l'organisation du conseil municipal. Il mourut en 1688 à l'âge de 71 ans.

De sa fille Hannah, l'histoire ne dit rien, son fils James mourut célibataire et John hérita des domaines de son père. Il épousa à Suffield Sarah Hale de Windsor et de ce mariage naquirent neuf enfants dont le 7ième Josiah, notre héros, vit le jour le 2 février 1694. Après la mort de sa mère qui lui fut enlevée lorsqu'il n'avait que quatre ans, il fut envoyé à Deerfield chez un cousin de son père, Mehuman Hinsdell, et ce dernier l'adopta comme son enfant. Ce fut là que l'assaut du 29 février 1704 le

ravit à la tendresse des siens et fut fait prisonnier des sauvages.

Après avoir fait connaître les descendants de Josiah, nous ne pouvons résister au désir de jeter un regard sur la famille honorée qui donna naissance à la courageuse Abigail, l'épouse bien-aimée de Josiah.

Godfrey Nims, probablement l'ancêtre de toutes les personnes de ce nom, vivant en Amérique, naquit vers l'an 1650, il fut un des premiers colons de Northampton, Mass. Son nom paraît sur les registres de l'endroit vers l'an 1667. Il prit part dans la guerre du Roi Philip en 1676, et plus tard devint un des premiers colons de la ville de Deerfield Mass. où il acheta les lots No 27 et 28 en 1692 et 1694 respectivement. Les édifices publics de la ville furent plus tard érigés sur l'arrière partie du lot 27 mais à part cela ces lots sont restés pendant 200 ans la propriété de Godfrey et de ses descendants. La maison bâtie vers l'an 1695 sur le lot 28 fut détruite dans l'attaque de 1704, pendant la guerre de la Reine Anne, et celle qui s'élève aujourd'hui sur l'emplacement fut bâtie en 1710.



Maison des Nims à Deerfield, Mass. bâtie vers 1710 (côté s. ud) photo de F.C. Nims vers 1910, vue par René Munnier - descendant d'Elisabeth Nims par les Siquin et les Carrière.

Godfrey Nims se maria à Northampton le 26 novembre 1667, à Mary fille de William Miller et veuve de Zébediah Williams de laquelle il eût six enfants: Jean et Rebecca (Jumeaux) nés en 1679, Henry (1682) Thankful (1684) Ebenezer (1687) et une fille qui ne vécut que quelques jours. Le 15 janvier 1703, Rebecca maria Philip Mattoom et Thankful épousa Benjamin Munn.

La femme de Godfrey Nims mourût en 1688 et le 27 juin 1692, son mari convola en secondes noces Mehitable, fille de William Smeed, veuve, par la mort de Jeremiah Hull: de cette union naquirent Thomas (1693) mort en 1697, Mehitable (1696) Mary et Mercy (Jumelles 1699) et Abigail (1700). Dans l'assaut fait sur Deerfield, le 29 février 1704, par 350 Français et Sauvages de Montréal, périrent le plus grand nombre des habitants de Deerfield, parmi lesquels étaient les enfants de Godfrey, Rebecca Mattoon (et son enfant) Henry, Mehitable, Mary et Mercy, ces trois derniers périrent dans l'incendie de la maison.

La page qui suit fait voir à quelles horreurs furent exposées les victimes de ce drame sanglant du 29 février 1704.

C'était à une heure avancée de la nuit, il y avait quatre pieds de neige sur la terre et le vent en avait amoncelé des bancs jusqu'à la hauteur des palissades. Les habitants, soupçonnant jusqu'à un certain point qu'il se tramait quelque surprise, avaient demandé du secours au gouverneur Dudley qui leur avait envoyé une vingtaine de soldats. Toutes les nuits, des patrouilles parcouraient les rues, afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'embuscade. La sentinelle du fort avait discontinué sa garde, ne soupçonnant pas que la mort planait d'une manière si prochaine sur la tête des malheureux habitants du fort; elle ne croyait pas que plusieurs de ses compatriotes qui dormaient en paix, ne devraient se réveiller à cause de sa négligence, que dans l'éternité, ou pour subir les tourments les plus affreux.

Nous reproduisons ici la photo d'un arbre pris sur la terre des Raizenne et planté à côté du Memorial Hall de Deerfield vers 1900.

Photo de F.C. Nims vers 1910.

*Arbre des Raizenne et territoire ENA
et territoire des Raizenne. Photo de
D. Nims vers 1910. Photo de F.C. Nims
vers 1910.*



Les sauvages se divisent par bandes; toutes les maisons sont cernées, et à un signal, un cri strident, le cri de la mort, retentit dans les airs; les portes sont enfoncées, les habitants pris, égorgés et la bourgade livrée aux flammes. Qui pourrait peindre les scènes de carnage qui se passaient dans ces massacres qui n'avaient pour témoin que l'obscurité de la nuit.

Les habitants de Deerfield, surpris dans leur sommeil, sont éveillés par les clameurs des ennemis; on ne songe pas à la résistance, elle est impossible. Aussi malgré l'intensité du froid, tous ceux qui peuvent s'échapper, n'hésitent pas à fuir nu-pieds, sur la neige, n'ayant que leurs vêtements de nuit. Un grand nombre de ces infortunés se gelèrent les pieds; d'autres ne purent atteindre les établissements anglais, et trouvèrent un tombeau dans les bancs de neige qu'ils foulaient. Le reste fut tué ou traîné en captivité.

Parmi les captifs, il y avait Ebenezer et Abigail, Mehitabel et son gendre Mattoon, ces deux derniers ayant été massacrés, par les sauvages, sur la route du Canada.

Abigail épousa plus tard un compagnon de captivité Josiah Rising: ils s'établirent à Oka où leurs descendants demeurent encore. Ebenezer maria aussi une autre captive de Deerfield, Sarah Hoyt à Lorette, près de Québec. Ils furent rachetés et retournèrent à Deerfield en 1714. Le frère aîné John, qui avait été capturé par les sauvages à Deerfield, le 8 octobre 1703, s'échappa du Canada en 1705 et après bien des difficultés, arriva à Deerfield en 1707; il épousa Elizabeth Hull. De ces deux fils, John et Ebenezer, descendent tous les Nims du pays. La ligne de Frederick C. Nims était comme suit: Godfrey, Ebenezer, Moses, Ariel, Joel et Allen (son père) Godfrey Nims que l'on croit avoir été absent de Deerfield, au temps de l'assaut, mourut un an après et selon la tradition, fut enterré à Northampton.

Comme il a été dit plus haut, l'enfant chérie de Godfrey Nims, Abigail, avait été enlevée et emmenée captive par les sauvages, retrouvée plus tard par ses parents, elle refusa de les suivre pour conserver sa foi donnant ainsi un exemple admirable de sa fidélité à la religion catholique et du désintéressement chrétien qui préfère un sort humble et obscur à une brillante position dans la société. Aussi la famille des Nims a-t-elle conservé un souvenir ému de cette parente catholique et lui donne-t-elle une place choisie dans ses annales. Cette lignée de braves citoyens a produit des hommes remarquables dans les Godfrey, Ebenezer, Moses, Ariel, Joel et Allen. L'un des derniers descendants des Nims, est M. Frederick Nims, établi à Painesville, Ohio, homme de haute intelligence ayant un profond attachement pour les siens. Pour perpétuer la mémoire de ses ancêtres, ce digne fils a fait élever à Deerfield, Mass., un monument rappelant l'enlèvement d'Abigail et le massacre de sa famille.

GODFREY NIMS
ANCESTOR OF ALL OF THE
NAME OF NIMS
SETTLED IN DEERFIELD 1374
FUGHT UNDER CAPT. TURNER 1378
BOUGHT THIS HOME LOT 1392
HIS HOUSE BURNED, HIS WIFE
AND SEVEN CHILDREN CAPTURED
OR KILLED BY INDIANS 1394

THIS NEW HAMPSHIRE BOULDER WAS
ERECTED AS A MEMORIAL BY THE
NIMS FAMILY ASSOCIATION
1914

Plaque sur monument Nims à Deerfield 1914.

Nous sommes heureux d'avoir eu pour aïeule la noble Abigail tant regrettée des siens et des nôtres. Comme on le voit cette enfant de bénédiction qui, aujourd'hui encore, crée un lien d'affection entre les Nims et les Raizenne, laisse dans l'histoire de la Nouvelle-Angleterre comme dans celle de la Nouvelle-France, une page émouvante et admirée du lecteur.

Après avoir rendu grâce au ciel pour sa protection sur Josiah et Abigail, nous aimons à rappeler la charité des Messieurs de St-Sulpice de Montréal qui prodiguèrent leur dévouement au premier et celle des excellentes Soeurs de la Congrégation Notre-Dame, qui furent d'autres mères pour la seconde. Le ciel seul peut récompenser les soins si assidus et si délicats qu'ils ont reçus de ces insignes bienfaiteurs.



Maison de J. B. Raizenne à Oka, à Rising Land, par F. C. Nims
Nims, Mme J. B. Raizenne, Wilhelmine Raizenne.

EXTRAIT DU BAPTEME D'ABIGAIL.

Le 15ième jour de juin de l'an 1704, les cérémonies du baptême ont été conférées par moi, le soussigné, à une petite anglaise de nation. nommée dans sa propre contrée Abigail et maintenant Elisabeth, née à Deerfield, dans la Nouvelle-Angleterre, le 31 mai 1700, du mariage de Godfrey Nims et de Meetable Smeed, aussi décédée. L'enfant élevée au dit lieu, le 15ième jour de mai, dernier, demeurant dans le "Wigwam" d'une vieille indienne, appelée "Ganastarsi". La marraine fut mademoiselle Elisabeth Le-Moine, fille de M. Charles Le-Moine, Baron de Longueuil, chevalier de l'ordre de St-Louis et capitaine d'une compagnie avec François Bonnet qui a déclaré ne pas savoir signer.

Signé: Marie Elisabeth Longueuil, Mériel, Ptre
Sault au Récollet, 15 juin 1704.

MERIEL (Meriel de Meulan), HENRI-ANTOINE, prêtre, sulpicien, directeur spirituel et confesseur des élèves et des soeurs de la Congrégation Notre-Dame, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Montréal; il convertit plusieurs prisonniers de la Nouvelle-Angleterre au catholicisme. Né en 1661 dans le diocèse de Chartres et décédé le 12 janvier 1713, vraisemblablement à Paris.

On connaît peu de chose concernant Meriel, sinon qu'il entra au séminaire de Saint-sulpice, à Paris, vers 1685 et qu'il arriva à Montréal au mois de juillet 1690. En 1695, il était déjà confesseur des élèves et des soeurs de la congrégation de Notre-Dame. Au début, il éprouva des difficultés dans sa tâche, comme on peut en juger par certaines lettres contenant des paroles d'encouragement de la part de M. Louis Tronson, supérieur du séminaire des Sulpiciens, à Paris.

Meriel connaissait sans doute l'anglais lorsqu'il vint en Nouvelle-France en 1690 car, peu de temps après son arrivée dans la colonie, il commença à convertir des prisonniers de la Nouvelle-Angleterre au catholicisme. En 1699, il demanda à son supérieur la permission d'aller en Nouvelle-Angleterre pour y rechercher des prisonniers français et les ramener dans la colonie, mais cette autorisation lui fut refusée. Peu de temps après, on lui confia le soin d'apporter les secours de la religion aux malades de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Dans son Dictionnaire biographique du clergé canadien-français, J.-B.-A. Allaire écrit que Mériel mourut à Paris, ce qui porte à croire que le sulpicien quitta la colonie et retourna en France entre 1707 et 1713.

C.J. Russ

NOTES GENEALOGIQUES SUR LA FAMILLE RAIZENNE

Les Sauvages du Sault au Récollet amenèrent de Deerfield, un jeune enfant anglais de naissance, dans leur mission, vers l'an 1704. Cet enfant avait environ dix ans; les prêtres de St-Sulpice, touchés de la condition de ce jeune captif, prirent soin de lui, l'instruisirent des vérités de la foi et le 23 décembre 1706, ils lui conférèrent le baptême où il reçut le non d'Ignace. Les sauvages avaient aussi amené de Deerfield, une jeune anglaise du nom de Elisabeth Nims âgée d'environ quatre ans que l'on confia aux soeurs de la Congrégation. Les deux jeunes captifs furent élevés à la façon des Sauvages, qui donnèrent à Elisabeth le nom de "Touatogouach", qui veut dire: "Elle retire de l'eau" et Ignace celui de "Shoentakouanni" qui veut dire: "On lui a ôté son bien". Les enfants, loin de regretter la perte de leur liberté s'estimèrent heureux l'un et l'autre, d'avoir acquis, à ce prix, le bienfait inestimable de la foi, dès qu'ils furent capables d'en comprendre l'excellence.

Les parents d'Elisabeth, qui étaient protestants et avantageusement pourvus des biens de la fortune, sachant qu'elle avait été amenée au Sault au Récollet, se transportèrent dans ce lieu, pour la retirer des mains des sauvages; ce qui eut lieu probablement à l'occasion de la paix conclue en 1713, entre la France et l'Angleterre par le traité d'Utrecht. Ils offrirent une somme considérable pour sa rançon, et les sauvages auraient volontiers consenti à rendre leur jeune prisonnière, si elle eût témoigné le désir de suivre ses parents. Mais il avait été stipulé entre les deux couronnes que les enfants âgés au moins de douze ans ne pourraient être contraints de retourner dans leur pays malgré eux, s'ils déclaraient vouloir persévérer dans la religion qu'ils avaient embrassée durant leur captivité; et la jeune Elisabeth usa de ce droit. Elle répondit à ses parents qu'elle aimait mieux n'être qu'une pauvre prisonnière parmi les Catholiques que de devenir une riche héritière dans une famille protestante; et de son côté, Ignace Raizenne refusa aussi pour le même motif de retourner en son pays. Ce fut probablement à la suite d'une si généreuse résolution que les prêtres de St-Sulpice obtinrent des sauvages, quoique avec beaucoup de peine, la liberté de ces deux captifs. Ils méritaient bien cette faveur tant à cause de la bonne odeur de vertu qu'ils répandaient dans toute la mission, dont ils étaient l'édification et le modèle, que pour l'attachement qu'ils témoignèrent aux sauvages en renonçant à leur propre nation pour demeurer parmi eux et même en voulant se conformer à leur manière de vivre.

Comme ils étaient déjà en âge d'être mariés, on ne jugea pas qu'il fût possible de leur trouver à l'un et à l'autre un parti plus convenable que de les unir ensemble. Ce qui eut lieu dans l'Eglise du Sault au Récollet le 29 juillet 1715. Ignace avait alors vingt trois à vingt quatre ans, et Elisabeth Nims en avait environ quinze. Lorsque la mission des Sauvages fut transférée au Lac des deux Montagnes, les prêtres de St-Sulpice charmés de la conduite édifiante d'Ignace et d'Elisabeth de leur intelligence

dans les affaires domestiques et de leur amour pour le travail, résolurent, en vue de procurer leur avantage et le bien général de la mission de les y établir d'une manière fixe et leur donnèrent en toute propriété, un vaste terrain à une petite demi-lieue du village. Ce fût là que ces deux jeunes époux offrirent, en effet, aux Sauvages et aux habitants des environs, l'image de la vie et des vertus patriarcales par le soin qu'ils prirent d'élever dans la crainte de Dieu et dans la pratique exacte de la religion, les nombreux enfants que Dieu se plût à leur donner. Tous se montrèrent de dignes imitateurs de la piété et des vertus de leurs parents.



Wilhelmina et Marie Rayonne à "Rising Land" avec leurs sœurs Nissie.

C.R.T.

L'aîné, Simon Raizenne, né au Sault au Récollet en 1719, fut instruit ainsi que son frère, par les prêtres de St-Sulpice, embrassa l'état ecclésiastique et devint curé de St-Pierre les Becquets, il passa ensuite à la cure de la Visitation de Champlain de 1746 à 1749, desservit aussi St-Jean Deschaillons, et finalement devint chapelain de l'Hôpital Général de Québec, où il mourut le 14 avril 1798; Catherine épousa Jean-Baptiste Séguin; Marie Anne épousa Louis Séguin; Suzanne épousa Joseph Chénier et Anastasie Pierre Castonguay.

Leurs filles, au nombre de six furent formées par les Soeurs de la Congrégation; quatre s'établirent au Lac des deux Montagnes et portèrent dans les familles Castonguay, Séguin et Chénier, l'esprit de piété qu'elles avaient puisé dans la maison paternelle. Les deux autres se consacrèrent à Dieu dans la Congrégation, et elles rendirent l'une et l'autre d'importants services. L'aînée, Madeleine Raizenne, dite Sr. St-Herman qui avait appris et parlé dès l'enfance la langue des sauvages fut envoyée comme missionnaire au Lac des deux Montagnes où elle instruisit les jeunes sauvagesses pendant cinquante quatre ans qu'elle y demeura. On la rappela à Ville-Marie en 1791 et elle y mourût en odeur de grande vertu dans un âge très avancé. -L'autre appelée Marie, née en 1736, était l'enfant la plus distinguée de Abigail Nims. Elle entra à la communauté des Srs. de la Congrégation, à l'âge de 16 ans. En 1778, sous le nom de Mère St-Ignace, devint la 13ième supérieure de la Congrégation. Elle était profondément religieuse, pleine d'énergie et de courage, remplie de talents remarquables et d'une parfaite éducation. On dit qu'elle possédait à un haut degré le véritable esprit et le vrai zèle de la vénérable Mère Marguerite Bourgeois, qu'elle essaya de faire revivre dans toutes ses filles.

Enfin, Jean-Baptiste Jérôme Raizenne, leur second fils désirait beaucoup suivre l'exemple de son aîné, en embrassant aussi lui-même l'état ecclésiastique, mais la mort de Mgr. de Pont Briant qui survint dans cette circonstance, et la longue vacance du siège de Québec qui suivit, dérangèrent ses projets. Ne pouvant passer en France, pour recevoir les ordres, il se décida, enfin, à s'établir dans le monde et épousa une très vertueuse fille, Marie Elisabeth Sabourin, bien digne d'être unie à un tel époux. Ignace Raizenne donna son domaine du Lac des deux Montagnes à son fils et celui-ci fit revivre à son tour, dans sa nombreuse famille les exemples édifiants que lui avaient donnés ses pieux parents. Les sauvages l'aimaient et l'estimaient pour ses rares et grandes qualités et ils l'avaient fait chef d'une de leurs trois bandes. Le nom de "Satewas" traduit: (c'est pareil) qu'ils lui donnèrent, s'est perpétué dans toute sa descendance jusqu'à ce jour. Les Iroquois ne nomment pas autrement la famille Raizenne, c'est toujours "Satewas". Le nom (c'est pareil) donné aux membres de cette famille ne fait-il pas l'éloge de toute cette lignée de vertueux chrétiens? La maison de Jean-Baptiste Raizenne était le refuge des malheureux et des pauvres et l'asile assuré des orphelins. Il éleva plusieurs de ces derniers qui, par l'éducation chrétienne qu'il leur procura, méritèrent l'estime et la confiance publiques. Dans cette maison, tout était réglé, tout avait son heure marquée comme dans les communautés les plus

ferventes. Le chef de famille et son épouse se levaient de grand matin et faisaient leur oraison ensemble. Le père allait ensuite au travail avec ses domestiques et la mère s'occupait de l'éducation de ses enfants qui furent au nombre de dix: deux fils et huit filles. Le son de la cloche marquait le temps des classes, celui du silence et des récréations. Chacun se réunissait à la table commune pour les repas et pendant tout ce temps, on lisait la vie des Saints. Le soir, après souper, Jean-Baptiste Raizenne expliquait quelques points de la doctrine chrétienne aux enfants et aux serviteurs et après les prières que l'on faisait toujours en commun, tous se couchaient à l'heure marquée et en silence. Il sut si bien inculquer sa ferveur et sa piété à sa famille que sur ses huit filles, il n'y en eût qu'une qui resta dans le monde.

Reine Ursule Raizenne entra à l'Hôtel-Dieu, le 2 février 1782. Elle fit paraître, durant sa carrière religieuse, une sainteté peu commune et mourût pieusement le 2 octobre 1822.

Marie Suzanne se disposait à marcher sur les traces de sa soeur Reine-Ursule, lorsqu'elle mourût en grande odeur de vertu à l'âge de 18 ans.

Deux autres filles de Jean-Baptiste [Jérôme] Raizenne se consacrèrent à Dieu, dans l'institut des Soeurs de la Charité, établi à Montréal, par la Vénérable Mère d'Youville; Marie Clotilde Raizenne, née le 14 avril 1766, entra au noviciat le 14 février 1785, à l'âge de 18 ans et 10 mois; elle fit sa profession religieuse le 14 février 1787. Son caractère était doux et paisible; elle était polie, gracieuse et complaisante envers tout le monde; elle avait des égards même pour les plus petits enfants. Elle jugeait toujours favorablement son prochain, qu'elle couvrait du manteau de la charité et tous étaient sûrs de trouver en elle une mère compatissante. Au lieu d'éviter les occasions d'être humiliée, elle les recherchait; inutile de dire qu'elle ne manifestait jamais aucun mécontentement dans ces circonstances et qu'elle montrait toujours la même bonne humeur avec les personnes qui la contrariaient, tout comme si elle en avait été louée et approuvée. Après sa sortie du noviciat, elle fut tour à tour, pendant plusieurs années, sacristine, hospitalière, économe et assistante de la Communauté aidée de sa soeur, Sr. Charles Raizenne Anson, elle confectionna la plupart des plus beaux ornements d'Eglise brodés en or, en argent et en soie, les parements de la chape de velours cramoisie, un voile du St-Sacrement, les croix des deux chasubles rouges et blanches qui servent encore les jours de fête et presque toutes les anciennes pales qui sont brodées en fil d'or et d'argent. C'était la mère des pauvres et dans sa tendre et compatissante charité elle tâchait de procurer à ses chers vieillards mille petites douceurs et même certains amusements innocents. Elle ne se reposait sur personne du soin de ses pauvres; elle les servait elle-même, les peignait, pansait leurs plaies autant que la prudence le lui permettait; son bon coeur, lui fournissait mille petits moyens d'adoucir les souffrances, non-seulement des pauvres de sa salle, mais de tous ceux qui s'adressaient à elle, pour être soulagés dans leurs

misères corporelles ou spirituelles. Pleine de déférence pour les personnes qui venaient visiter la maison, elle ne s'arrêtait pas cependant à discourir avec elles, mais après leur avoir adressé quelques paroles de bienvenue et d'édification, elle se remettait à son travail. Aussi, à la voir agir, était-il facile de juger qu'elle était sans cesse unie à Dieu, et, quoiqu'elle eût toujours le sourire sur les lèvres, son air recueilli lui donnait quelque chose d'imposant, qu'on ne pouvait s'empêcher de remarquer. Un petit événement qui survint édifia beaucoup: La soeur qui devait faire la communion dite de "tour" se trouva absente on ne sait pour quelle raison, au moment où le prêtre tenait la Sainte Hostie, prêt à descendre les degrés de l'autel. Notre révérende Mère Coutlée qui connaissait la ferveur et les dispositions intérieures de ma Sr. Raizenne lui fit signe d'aller recevoir la sainte communion; elle vola aussitôt à la sainte table et revint toute rayonnante de bonheur. En 1821 elle devint assistante à la grande satisfaction de toute la Communauté, mais au grand regret de ses pauvres qui furent inconsolables. On eut dit qu'on leur enlevait ce qu'ils avaient de plus cher au monde, leurs larmes furent un pressentiment des peines que cette charge devait procurer à cette digne religieuse. Depuis son entrée en religion jusqu'à la mort de notre révérende Mère Coutlée, tout lui avait souri: Chérie de ses supérieures, aimée de toutes ses soeurs, comme des pauvres et des personnes du dehors qui la connaissaient, elle n'avait eu que des roses à cueillir; mais le temps de sentir les épines était arrivé. Elle but à longs traits pendant sept années toutes sortes d'amertumes de la part de diverses personnes. Elle forma le dessein de fonder une communauté dans le Haut-Canada, projet qui lui attira toutes sortes d'humiliations, de rebuts, de contrariétés, et fit briller en elle des vertus héroïques sans que rien n'ait pu le lui faire abandonner. Munie de son obéissance que Monseigneur l'Evêque de Québec alors diocésain lui avait accordée, elle quitta le 9 octobre 1828, à l'âge de 62 ans 5 mois 26 jours, la communauté de Montréal qu'elle avait édifiée pendant 43 ans 7 mois et 26 jours. Elle emmenait avec elle trois postulantes qui n'avaient pas passé par notre noviciat et qu'elle s'associa avant son départ. Notre communauté n'ayant pas voulu se charger de cette fondation, elle refusa aux postulantes de porter notre habit et à la fondatrice d'emporter notre livre de règle. Elle fût reçue au Détroit avec grand enthousiasme de la part des citoyens qui lui fournirent abondamment tout ce qu'il fallait pour la fondation. Elle put commencer la construction d'un couvent, mais elle ne put la terminer, Dieu l'ayant retirée de ce monde le 20 août 1829. Avant de mourir elle ouvrit les yeux et regardant ses trois novices, elle leur dit: "Mes chères soeurs, que la volonté de Dieu soit faite", et elle expira aussitôt. Des témoins dignes de foi nous disent que son visage devint beau après sa mort et que les mouches qui étaient en grand nombre dans la salle ne s'y posèrent pas une seule fois; de plus son corps n'exhalait pas de mauvaise odeur, quoique que ce fut dans les grandes chaleurs. Monsieur le Curé du Détroit nous dit dans la lettre qu'il nous écrivit après le décès de notre chère soeur qu'elle était morte "EN SAINTE" comme elle avait vécu.

La démarche de ma Sr. Raizenne fut approuvée des uns et blâmée des autres, mais ce qui est certain, c'est qu'elle n'a pas agi de la sorte par un dégoût de sa communauté mais purement pour procurer la gloire de Dieu. Si elle s'est trompée, c'est toujours en voulant faire le bien qu'elle croyait que Dieu demandait d'elle. Les révérends Pères Jésuites occupent à présent la maison que Sr. Raizenne avait commencée à Sandwich. Ayant fait exhumer le corps de la vénérable soeur pour l'enterrer dans leur église cinquante ans après le décès, ils ouvrirent le cercueil et il en sortit un parfum délicieux.

Quant à Sr. Charles Raizenne Anson née le 10 février 1773, elle prononça ses voeux de religion le 15 février 1796, et après vingt années pendant lesquelles elle ne cessa d'édifier sa famille religieuse, elle mourut pieusement, le 10 juillet 1816, munie des sacrements qui sont le gage du bonheur éternel.

Scholastique, soeur des précédentes, portait à l'Hôtel-Dieu le nom de Sr. St-Joseph. Elle avait pour la vie intérieure un singulier attrait qui se manifestait dans toutes ses actions.

Enfin, Catherine, Elisabeth et Marie-Angélique se dévouèrent à l'instruction de la jeunesse en entrant chez les Soeurs de la Congrégation.

Quant à cette dernière, qui prit en religion le nom de St-Ignace, en souvenir affectueux de son père, elle entra à 16 ans au Noviciat, déjà toute prête à vivre la vie parfaite, tant les exemples de ferveur et de régularité qu'elle avait admirés en ses pieux parents lui avaient inspiré dès l'enfance, le goût et l'amour des observances de la vie religieuse. On ne doit pas s'en étonner car sa mère était un modèle de "générosité" au service du bon Dieu. Après la mort de cette digne mère de famille, on trouva sur son corps un rude cilice qu'elle avait coutume de porter et qu'elle voulût conserver jusqu'à sa dernière heure.

La vertueuse fille d'une si sainte mère joignait à une piété sincère et solide, un esprit droit, facile, un coeur généreux, plein de courage et d'énergie. Ces heureuses qualités étaient relevées en elle par un grand fond d'instruction, des talents supérieurs et une éducation des plus distinguées. Aussi, remplit-elle avec fruit et bénédiction les premiers emplois de l'institut.

Mais un avantage plus précieux encore et qui la rendit surtout utile à la Congrégation, c'est qu'elle possédait dans un degré remarquable le véritable esprit de la soeur Bourgeois qu'elle s'efforça de ranimer de plus en plus dans toutes ses filles.

Des deux fils de Jean-Baptiste Jérôme Raizenne, un reçut les ordres sacrés et devint plus tard curé de St-Roch de l'Achigan; l'autre resta dans le monde exerçant la profession de notaire à St-Benoit où il fut entouré d'estime et de considération. Il épousa Marie-Claire Guindon. De ce mariage naquirent quatre

filles, Marcile, Tharsile, Antoinette, Caroline et un fils, Charles-Clet Raizenne. L'une d'elles, Caroline, fut enlevée à la tendresse de ses père et mère à l'âge de 15 ans, Antoinette épousa le notaire De Rivières, Tharsile et Marcile demeurèrent dans le monde et menèrent la vie de deux saintes religieuses sans en porter l'habit. Charles-Clet Raizenne épousa Marie-Rose-Sophie Gauthier, ils eurent dix enfants: Clodomir, Walburge, Philomène, Jean-Baptiste, Sophie, Procul, Norbertine, Adrien, Guillelmine, Marie-Louise Adiana, Clodomir mourut au berceau.

Walburge entra dans la Congrégation des Srs. Grises d'Ottawa. Cette vénérable religieuse, aujourd'hui presque octogénaire, célébra ses noces d'or, le 21 novembre 1906. Voici ce que disait un des journaux de la Capitale à cette époque:

"Il y a 50 ans, Sr. Raizenne laissait Rigaud pour s'enroler sous la bannière des Soeurs de la charité, connues sous le nom de Srs Grises de la Croix. Elle a fondé un grand nombre de missions; elle fut supérieure à Témiskaming pendant 24 ans. Là elle se dépensa sans mesure. Plutôt mère de ses soeurs que supérieure, elle trouvait son bonheur à se dévouer, à s'oublier pour faire plaisir. Femme de mérite, elle a droit à la vénération que ses nombreux parents et amis lui ont témoignée en cette fête. Ses pauvres surtout, car elle fut leur visiteuse assidue, lui ont fait comprendre par leur touchante gratitude, que Dieu avait béni ses longues années de labeur et saurait bien un jour, lui dire, selon sa promesse! "Venez fidèle servante, j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire."

Nous souhaitons à la vénérable religieuse de nombreuses années encore. Daigne le bon Maître faire connaître à son grand coeur les joies suaves que recèle la noce de diamant."

Jean-Baptiste, l'aîné des garçons, épousa Méline Mallette et hérita du bien paternel au Lac des deux Montagnes. Philomène épousa A. Ranger; Sophie W. Gaudry; Procul Elodie Vallée; Norbertine, A. Tétrault; Adrien, Marie Clémence Donald Taylor; Guillelmine, religieuse chez les soeurs Grises de la Croix; Marie-Louise Adiana que la mort ravit à l'affection de la famille à l'âge de 15 ans: fleur trop suave et trop délicate pour croître dans le désert aride de ce monde, à peine éclos, Dieu l'a cueilli pour la transplanter dans les jardins célestes où elle ne cesse d'exhaler l'arôme des coeurs innocents, immortelle prière pour ceux qu'elle a tant aimés!

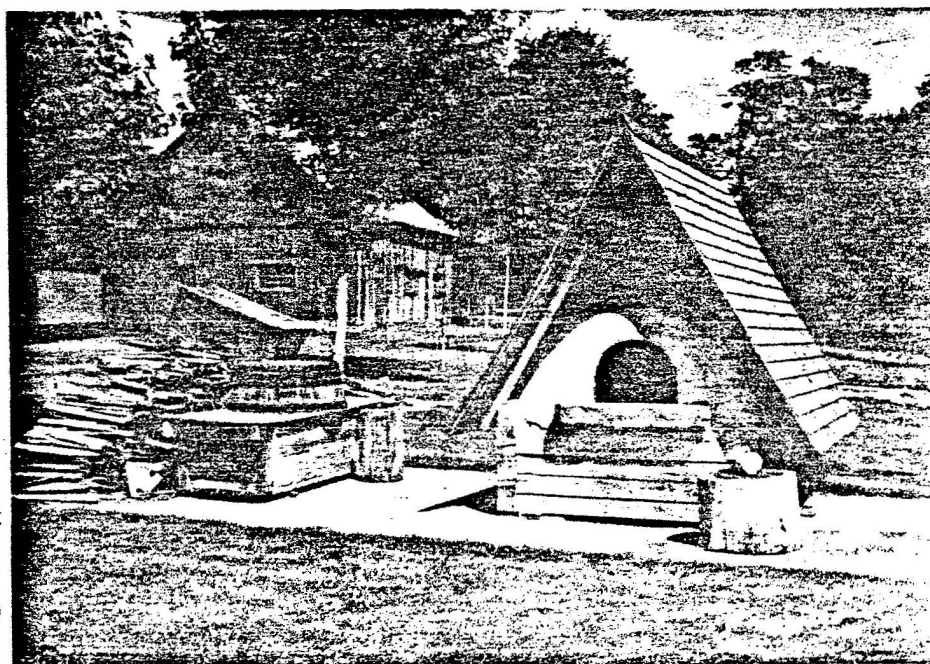
Charles-Clet Raizenne, exerça pendant 40 ans, la profession de notaire à Rigaud, charmant village situé sur les bords pittoresques de l'Ottawa: homme de bien et de mérite, remarquable par son grand esprit de foi et de sa charité pour le prochain qui lui valurent l'estime générale. Le notaire Raizenne fournit une belle carrière et laissa à sa famille l'exemple de ces vertus patriarcales dont le souvenir vivra dans la mémoire de ceux qui l'ont connu.



*Or. Mathias Leducœur - Soeur Paigme
Sr St-Jean l'Evangéliste*

Ce four à pain extérieur
se trouve près de la maison
Raizenne et a été reconstruit
par le Dr Marc Bérubé.

(Photo de M. Noel Pominville)



Il passa les dernières années de sa vie à Oka, chez son fils Jean-Baptiste, où il composa certains ouvrages qu'il légua affectueusement à ses enfants. Nous intercalons ici un petit travail, échappé de sa plume durant les derniers mois qui précédèrent sa mort et dont le choix dénote un amour du sol plus qu'ordinaire, un esprit de foi admirable. Ce noble chrétien désirait ardemment attirer au Christ d'Oka les foules avides de paix et de consolation. (Note: ce texte n'est pas publié dans ce no du journal, il s'agit surtout du Calvaire d'Oka.)

Sr. St-Jean l'Evangéliste, née Guillemine Raizenne
Sr. Grise de la Croix.



MAISON DU NOTAIRE C. RAIZENNE, RIGAUD, P. Q.



M. Clet Raizenne, notaire à Rigaud
décédé à Oka le 14 octobre 1884.

La vie de ce bon citoyen qui avait été toute employée à faire le bien se termina par une mort douce et paisible; c'était vraiment le soir d'un beau jour. Une de ses pratiques de dévotion favorite, pendant sa vie avait été de réciter à l'heure du repos, les paroles de Jésus en Croix; il expira pieusement en disant: "Mon Père, je remets mon âme entre vos mains".

Il était âgé de 78 ans, 8 mois et 7 jours.

A noter: certains ouvrages légués à ses enfants sont à suivre.

"SHOENTAKOUANNI"
"On lui a été son bien"



"TOUATOGOUACH"
"Elle retire de l'eau"

29 février 1704

GENEALOGIE DES (RISING) ET RAIZENNE D'OKA

JAMES RISING

ELISABETH HINSDALE

m. le 7 juillet 1657 Boston Mass.

JOHN RISING (RISINGTOWN)

SARAH HALL de Windsor Conn.

m. à Suffield Nouvelle-Angleterre (Conn.)

IGNACE (JOSIAH) RAIZENNE

MARIE ELISABETH NIMS (ABIGAIL)

m. le 29 juillet 1715 Mission Fort-Lorette site du Sault-au-Récollet

JEAN-BAPTISTE (JEROME) RAIZENNE

MARIE ELIS. CHARLOTTE SABOURIN

m. le 17 janvier 1762 Oka

IGNACE RAIZENNE (28 ans)
Notaire

CLEMENCE GUINDON (27 ans)

m. le 22 janvier 1800 St-Eustache

CHARLES-CLET RAIZENNE
Notaire

ROSE-SOPHIE GAUTHIER

m. le 7 février 1831 Rigaud

JEAN-BAPTISTE RAIZENNE

EUGENIE MALLETTE (MELINA)

m. le 25 mars 1880 Oka

Les photos qui suivent sont celles des plus récents descendants de la famille Raizenne à Oka. Comme le dernier descendant mâle, Resington Raizenne est resté célibataire la terre des Raizenne redevint la propriété des Messieurs de St-Sulpice.

Recherches: Fleurette Maisonneuve Fontaine



CHARLES-CLET:

né le 28 février 1806
à St-Eustache

décès: 14 octobre 1884
à 78 ans

ROSE-SOPHIE;

décès: 22 avril 1893

ROSE-SOPHIE et CHARLES-CLET
GAUTHIER RAIZENNE

mariés le 7 février 1831
à Rigaud



Mme J-B. Raizenne
(Melina Mallette)

OKA



Jean Baptiste Raizenne
décédé à Oka
le 20 juillet 1927
R.S.P.

EUGENIE (MELINA) et JEAN-BAPTISTE
MALLETTE RAIZENNE

mariés le 25 mars 1880
à Oka

Jean-Baptiste décédé
le 20 juillet 1927



ADELARD et GUILLERMINE
LACROIX RAIZENNE

mariés le 8 août 1916 à Oka

déc 14 juin déc. 13 oct.
1951 1981 à 97 ans

(Photo de Mme Rachel
Chené-Mondor)



RACHEL CHAREST PERRON PROP.
- Oka

De gauche à droite du fond
Mme Isabelle Raizenne (fleur)
Mlle Quinès sœur du Dr Quinès
Pap Noël Charest
Mme Yvonne Lucille Charest
Cécile (fleur)
W. Helmut (mât)
Marie Raizenne Ladouceur

(Photo de Mme Rachel Charest-Perron)



JOSEPH VICTOR MATHIAS et MARIE-LOUISE ANNE
LADOUCEUR RAIZENNE

mariés le 7 septembre 1921 à Oka

déc. 9 sept. 1975
(menuisier)

déc. 13 mai 1963
à 75 ans et 8 mois

(Photo de Mme Rachel Chené-Mondor)

ELISABETH ALICE RAIZENNE et JEAN OUMET

mariés le juin 1933 à St-Joseph du Lac

déc. 23 mai 1975

déc. 25 nov. 1972

Le dernier des Raizenne
(RESINGTON)

est décédé le 13 décembre 1953
à Oka à l'âge de 72 ans
10 mois et 26 jours

MARIE BEATRIX EGLANTINE

née le 25 oct. 1882
bapt. 26 oct. 1882
sépulture: 21 mai 1883
elle a vécu 6 mois et 26 jours



* Remerciements au curé Marcel Demers, p.s.s. pour son aimable coopération pour les décès.

* Les photos nous ont été prêtées par M. Marc Bérubé et M. Roger Marinier - Fonds René Marinier, p.s.s.

IGNACE RAIZENNE ET LA REVOLTE DE 1837

Comme nous ne possédons pas de photo de ce personnage, voici quelques renseignements intéressants à son sujet:

Naissance: 20 octobre 1772
Mariage ; 22 janvier 1800 à St-Eustache
Décès :

M. Ignace Raizenne, écuyer, a servi dans la milice, puis a été élevé au rang de capitaine, ensuite promu au grade de major, puis au grade distingué de lieutenant-colonel au service de Sa Majesté. Il est sensible cependant aux arguments des Patriotes, il refuse de lire la proclamation du gouverneur Gosford pour interdire des assemblées publiques le 15 juin 1837. Le 24 juin, il envoie donc sa lettre de démission à D. Daly sec. prov.

Son greffe date du 14 septembre 1808, greffe brûlé à St-Benoit en 1837.

.....

CHARLES-CLET RAIZENNE

Naissance: 28 février 1806
Mariage : 7 février 1831 à Rigaud
Décès : 14 octobre 1884 à 78 ans

Charles-Clet Raizenne, écuyer, a signé un engagement notarié comme le prouvent les documents qui suivent, avec son père Ignace pour obtenir une (commifision) de notaire public pour la province du Bas-Canada et a par les présentes été engagé en qualité de Clerc Notaire pour le temps et l'espace de cinq années, du 8 février 1826 à 1831.

Son greffe est déposé aux Archives de Montréal 1844-1874. De 1874 à 1884, son greffe a été déposé à la cour supérieure de St-Jérôme.

Dubois, abbé Emile: Le feu de la Rivière du Chêne

Recherches par

Fleurette Maisonneuve Fontaine

Montreal le 29 May 1812

Monsieur

D'après l'ordre reçu de Son Excellence
pour commander au lieu du sort dans l'Etat Major de Valenciennes
un certain nombre de Militiens garçons entre l'âge de dix huit
à trente ans pour le rendre à la Prairie de la Haydelaine

(District de Montreal, afin de les lever sous les ordres des
Officiers Canadiens qui se trouvent à la suite, il vous est
ordonné de faire rendre les Militiens garçons de votre compagnie
de l'âge de dix huit à vingt ans, sur la place qui est vis à vis d'égli-
se de St. Benoit Supérieur du Lac de la Chapelle de Saint-Jacques
à neuf heures du matin & de vous tenir au sort ou
commander la quantité de trois Militiens garçons de l'âge
de dix huit à trente ans, qui est le nombre d'hommes que
votre compagnie doit fournir pour la proportion de la somme
d'argent & de la place du Régiment sera fixé par le 4th Colonel
Dumont de manière à ce que les Militiens puissent se rendre
à la Prairie de la Haydelaine dans la première semaine
du mois de juin, suivant les ordres reçus de Son Excellence,
& ils y seront conduits par les Officiers & Sergents qui seront
nommés à la suite par le 4th Colonel Dumont. —

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble serviteur

M. J. J. J. J. J.

Au Capitaine
signé Paisain & C^{ie}
à St. Benoit

Devant Les

Notaires Publics pour La Province
du Bas Canada Résidant dans Le
Comté d'York Soussignés.

Fut présent Antoine Chevrier père
Cultivateur de cette Paroisse St Michel
de Vaudreuil, Lequel désirent faire
Le profit de M^r Clet Raizenne de La
mission du Lac des Deux Montagnes
et Connoissant L'intention qu'il auroit
d'obtenir une Commission de Notaire
Public pour La Province du Bas
Canada, a par ces présentes engagé
en qualité de Clerc Notaire pour Le
Temps et Espace de Cinq années —

~~Comme~~ ~~il~~ ~~est~~ ~~convenu~~ ~~entre~~ ~~eux~~ ~~et~~ ~~qu'ils~~ ~~ont~~ ~~convenu~~
de Ce Jour et qui seront finies et
accomplies Révolues à pareil Jour
de L'année mil huit Cens Trente et un
à Signare Raizenne l'un des Juges
à pais de ce District et Notaire Public
Résidant en La Paroisse St Benoît, à
Ce présent et acceptant Le dit Clet
Raizenne Son fils pour Son Clerc
pendant Le dit Temps des Cinq années.

~~Pour~~ ~~contenir~~ ~~à~~ ~~ce~~ ~~qu'il~~ ~~est~~ ~~convenu~~ ~~entre~~ ~~eux~~ ~~et~~ ~~qu'ils~~ ~~ont~~ ~~convenu~~
Clet Raizenne sa profession de Notaire
et procurer tous Les moyens d'acquies
Les Connoissances de La Patrique
nécessaire en Elle.

De Son Côté Ledit Raizenne s'oblige
d'aller Régulièrement à L'étude dudit
Signare Raizenne Son père y travailler
et

et Notement

et

et

et

et Exécuter fidèlement Ce qui Lui
Sera ordonné et ne point s'absenter
Sans la permission le preside dudit
Sieur ~~Agneau~~ Raizenne Son pere, au voir Bien
et dûement Voir des minutes et papiers
qui Lui Seront Confies, Garder Le
Secrèt Sur tout Ce qui s'y passera en
~~un motif de~~ ~~Conduire avec toute la~~
fidélité et Exactitude possible et faire
Ce qui un Bon Clerc est obligé de
faire.

Dont acte fait et passé en La Paroisse
St Michel de Vandreville en l'étude du
Notaire Soussigné L'an mil huit cent
vingt Sur Le huit du mois de février
avant midi et à Le dit Sieur Agneau
Raizenne pere Signé avec nous
notaire

déclaré ne Savoir Signer a fait
marque ordinaire Lecture faite ainsi
qu'il appert de la minute des présentes
(Signé) J. Raizenne. Antoine ^{le Chevalier}
(Signé) L. M. G. Dubud N. P. Edou
Soussigné. un notaire Royal. Deux
Remise Mon. J. B. H. Delille
N. P.



BY HIS EXCELLENCY

MATTHEW LORD AYLMER,

*Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain-General and Governor-in-Chief
in and over the Provinces of Lower-Canada, &c. &c. &c.*

Ab. C. H. B. R. A. I. N. A. I. N. E. E. C. E. P. T. A. N. G. E. N. E. R. A. L.

REPOSING especial confidence in your Loyalty, Courage and good Conduct, I do, by these presents, in virtue of the power and authority to me given by His Majesty, constitute and appoint you to be, during pleasure, *Capitaine en chef de la Milice de la Province de la Nouvelle-France, from the twenty-fifth of September last P.M.*

You are, therefore, carefully and diligently to discharge the duty of *Capitaine* by exercising and well disciplining both the inferior Officers and men of the said Militia. And I do hereby command them to obey you as their *Capitaine*.

And you are to observe and follow all such Orders and Directions, respecting his Majesty's service, as you shall from time to time, receive from me or any other, your superior Officer, according to Law.

GIVEN under my hand and Seal at Arms, at the Castle St. Lewis, at Quebec, the *fourth* day of *March* in the *first* year of his Majesty's Reign and in the year of our Lord one thousand eight hundred and *thirty one*.

BY ORDER OF HIS EXCELLENCY,

Matthew Lord Aylmer

REPOSANT confiance dans votre Loyauté, Courage et bonne Conduite, nous, en vertu du pouvoir et autorité à nous donnés par Sa Majesté, vous nommons par ces présentes, *Capitaine dans le territoire de la Nouvelle-France, de la Milice de la Province de la Nouvelle-France, du vingt-cinquième jour du mois de Septembre dernier P.M.*

durant notre bon plaisir; pour en cette qualité agir avec soin et diligence à remplir les devoirs de votre charge, en exerçant et bien disciplinant les Officiers inférieurs et les Miliciens, lesquels sont ordonnés de vous obéir comme à leur *Capitaine*.

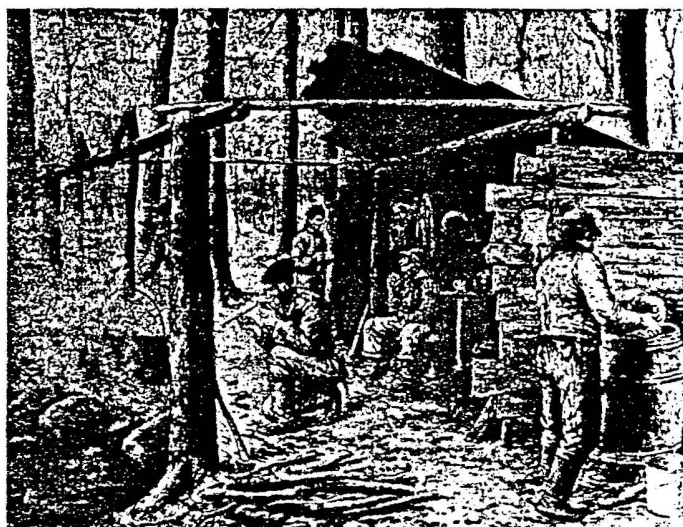
Et nous vous enjoignons d'observer et de suivre les Ordres et directions que vous recevrez de tems en tems de notre part, ou de vos Officiers supérieurs, concernant les services de Sa Majesté, conformément à la Loi.

DONNE' sous notre Seing et Sceau, au Château Saint Louis, en la ville de Québec, ce *quatrième* jour du mois de *Mars* dans la *première* année du Règne de Sa Majesté et dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent *trois et un*.

A. H. B. R. A. I. N. A. I. N. E. E. C. E. P. T. A. N. G. E. N. E. R. A. L.

LE TEMPS DES SUCRES

La récolte de la sève d'érable est certainement une des plus vieilles traditions de notre pays. Les Amérindiens pratiquaient déjà cette activité avant l'arrivée des Européens dans la vallée du Saint-Laurent. Et ce sont eux qui leur en apprirent les rudiments. En 1704, un voyageur en Nouvelle-France note que «la sève admirable des érables est telle qu'il n'y a point de limonade, d'eau de cerise qui ait si bon goût, ni breuvage au monde qui soit plus salubre». Vers cette époque, on rapporte que madame de Repentigny produisait alors plus de 30 000 livres de sucre dans l'île de Montréal (environ 15 000 kg).



La cabane à sucre d'autrefois, d'après un dessin du dessinateur Edmond-J. Massicotte.

Le «temps des sucres» variait selon les années et aussi selon les régions. Mais, d'une façon générale, il avait lieu durant les mois de mars et d'avril, au gré d'abord et avant tout de la température. On en récoltait beaucoup ou très peu selon qu'on obtenait l'alternance de gel et de dégel. La saison pouvait ainsi durer 8 jours ou parfois presque un mois.

Lorsque donc les «premiers soleils» réveillaient la sève des érables, tous les membres de la famille au grand complet se mettaient à l'œuvre. Le travail était urgent, car la sève n'attend pas. On ramassait alors le matériel — auges, seaux, goudilles, chaudrons, tonneaux — et on montait à l'érablière.

Période de travail intense

Le travail consistait d'abord à entailler les troncs au moyen d'une vrille, à la hauteur de trois pieds environ. Puis on y introduisait soit une lame de couteau, un morceau de bois taillé ou encore, un peu plus tard, un chalumeau sous lequel on installait un seau. Comme

dans une seule journée, un arbre pouvait remplir 20 ou 25 de ces seaux, il fallait ensuite passer régulièrement au fil des heures pour recueillir la sève et la ramener à la cabane à sucre. Si on tient compte du fait qu'une petite érablière pouvait compter entre 300 ou 400 arbres et les plus grosses, quelques milliers, on devine aisément l'ampleur de l'opération. La cueillette s'effectuait à l'aide d'un traîneau surmonté d'un grand tonneau de bois et qu'on conduisait sur une trace préparée d'avance. La tournée terminée, on revenait à la cabane à sucre et on transvidait la sève dans de grandes chaudières sous lesquelles frétilaient de gros feux de bois qu'on devait entretenir constamment. L'eau, en bouillant, se transformait d'abord en sirop, puis en tire, puis en sucre. Celui-ci était par la suite déposé dans des jattes de bois où il durcissait en forme de pain rond. Ce «sucre du pays», de même que les réserves de sirop d'érable qu'on ne manquait de constituer, faisaient partie intégrante de l'alimentation familiale tout au long de l'année.

La cabane à sucre du temps jadis ne ressemblait pas à celles qu'on connaît aujourd'hui. Il s'agissait plutôt d'un abri très modeste, souvent ouvert sur les côtés. Quand on montait à l'érablière pour «bouillir», on y passait toute la journée. Il n'était pas question de laisser le travail pour aller casser la croûte. On mangeait sur place. Certains s'y installaient même pour la durée des sucres.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le travail des sucres requérait la présence de tous les membres de la famille. Mais se joignaient bien volontiers à eux les amis, les villageois, les résidents des autres rangs, et souvent la parenté de la ville.

Comme on peut le soupçonner, ces corvées tournaient assez rapidement en partie de plaisir où, entre quelques chansons, on se remplissait l'estomac de trouvailles gastronomiques assez surprenantes: jambon, crêpes, lard, œufs au sirop, sans parler des «oreilles-de-christ» ou des délicieux «grands-pères».

Cette coutume, transportée ici par nos ancêtres français, commença à se développer vers 1675, lorsque le gouverneur Frontenac décida d'organiser la défense de la colonie. Pour chaque regroupement d'habitations ou paroisse, il désigna un capitaine de la milice qui devait coordonner la défense des citoyens. Avec le temps, ce capitaine devint le personnage le plus important après le curé et le seigneur. Imitant ce qui se faisait en France, on soulignait le caractère spécial de sa fonction en plantant un mât avec décorum, devant sa maison, le premier mai de chaque année.

Cette célébration à saveur militaire se pratiqua encore quelques décennies après la conquête de 1760. Au lieu d'honorer le capitaine de la milice, c'est au seigneur qu'on rendait l'hommage de planter le mai chaque année.

La fête débutait de très bonne heure par l'arrivée des censitaires devant le manoir seigneurial. Rapidement, on se partageait les tâches. Certains creusaient la fosse dans laquelle serait planté l'arbre ou encore taillaient les coins pour le consolider. D'autres s'occupaient à préparer l'arbre lui-même. La coutume voulait qu'on le dégarnisse de toutes ses branches, sauf pour une section de trois pieds (le bouquet) à la cime, qu'on conservait. À cette partie de l'arbre on clouait un bâton de deux mètres peint en rouge, surmonté d'une girouette verte, elle-même ornée d'un grosse boule reprenant la couleur du bâton.

Une fois ces préparatifs accomplis, un homme tirait un coup de fusil à la porte principale du manoir, indiquant ainsi que tout était prêt. Le seigneur, qui par étiquette ne s'était pas montré jusqu'à ce moment-là, recevait deux émissaires du groupe qui demandaient la permission de planter le mai devant sa porte. Ayant obtenu son assentiment, les deux envoyés revenaient vers le groupe pour annoncer la bonne nouvelle. Après une prière d'usage, les hommes retroussaient leurs manches, et lentement le mai s'élevait au-dessus de la foule.

LA FÊTE DU MAI

Hommage rendu à un seigneur

Un deuxième coup de feu annonçait la réussite de l'entreprise. À ce signal, deux des principaux habitants retournaient voir le seigneur. Ils portaient un fusil de même qu'une assiette garnie d'une bouteille d'eau-de-vie et d'un verre. On invitait alors le seigneur à arroser le mai avant de le noircir d'un coup de fusil.

Après les toasts appropriés, le seigneur s'amenait sur le seuil de la porte du manoir. Aussitôt, un jeune homme grimpait jusqu'au sommet de l'arbre et faisait tourner la girouette en criant : « Vive le roi et vive notre seigneur ! ». En descendant, il coupait tous les coins et jalons du mai.

À ce moment précis, le seigneur déchargeait son fusil sur l'arbre. Puis c'était au tour de tous les membres de sa famille. Immédiatement après, la foule s'en donnait à cœur joie pour au moins une bonne demi-heure. Le mai si blanc au début virait au noir. Plus on tirait de coups, plus le compli-

ment était considéré flatteur pour celui à qui le mai était présenté.

Lorsque la fusillade se calmait, le seigneur invitait l'assistance à casser la croûte. Ce qui était accueilli avec beaucoup d'enthousiasme. Les tables dressées dans le manoir présentaient une généreuse diversité de plats, tous plus affriolants les uns que les autres. Pour boire, on servait évidemment une excellente eau-de-vie, que les hommes préféraient au vin, car elle grattait davantage le gosier. Durant toute la durée des agapes, les convives se levaient souvent et allaient tirer un coup de feu sur le mai, toujours en guise de courtoisie envers leur hôte.

Comme d'habitude en pareille circonstance, chacun chantait sa petite chanson. Entre les couplets, on buvait à la santé de tous et chacun. Le reste de la journée se passait ainsi à s'amuser et à danser joyeusement, au grand plaisir du seigneur et de sa famille.

Au cours du XIX^e siècle, cette coutume s'est évanouie dans le temps. Et bien rares sont ceux qui, aujourd'hui, s'en souviennent encore...



La plantation du mai avait pour but de rendre hommage au seigneur.

NOTES ET COMMENTAIRES

Le texte que nous publions sur la famille Raizenne est "Notes généalogiques sur la famille Raizenne" par Sr. St. Jean l'Evangéliste. Le texte a été reproduit intégralement avec les expressions de ce temps, comme le mot "sauvage" que nous n'employons plus aujourd'hui. Aussi nous avons laissé certaines expressions grammaticales. Ce texte est de 1913.

Il y a un texte écrit en 1932 par le même auteur ayant pour titre "Notes historiques sur la famille Raizenne" recueillies par Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, un descendant de cette famille.

A cause de ces différents textes et aussi d'autres sources, il peut y avoir divergences dans les dates.

Depuis plusieurs années à l'Ecole Ste-Marguerite, certains professeurs s'intéressent à l'Histoire locale. Voici un questionnaire sur la FAMILLE RAIZENNE posé aux élèves de 6e année en 1968, par Mme Stella Dupuis-Mailhot et Sr Claudette, c.n.d.

1. Quel était le nom primitif de "Ignace Raizenne"?
2. Où et quand se marièrent M et Mme Raizenne? A.....
B.....
3. Ignace Raizenne est né à en.....
4. Qu'a-t-il eu de particulier dans son enfance?
5. Où habitaient les "Abénaquis" au début de la colonie?
6. Qu'est-ce que le Maine et dans quel pays est-il situé?
7. Donne le sens du mot: Alléghany?
8. Fais un court résumé des ravages de 1703-1704?
9. En quelle année Ignace Raizenne reçut-il le baptême?
10. Nomme le nom de l'épouse d'Ignace Raizenne?
11. Quand le nom de Josiah fut-il changé en celui d'Ignace?
12. Quelle est la nationalité de Ignace Raizenne.... et sa dame?
13. Où passèrent-ils leur vie lo 2o.....
14. A quel âge et quelle date mourut Ignace Raizenne?
15. Pourquoi Ignace Raizenne voulut-il tant demeurer et vivre pauvrement au Lac des Deux-Montagnes?
16. Qu'advint-il en 1712?
17. Quelles délégations arrivèrent-elles plus pressantes pour rapatrier les prisonniers?
18. Peux-tu relater l'idée principale qu'écrit M. Faillon?
19. Comment s'appela l'aîné et que lui réserva l'avenir?
20. Quel est le sulpicien qui s'occupa de la famille Raizenne?

Quels sont les élèves qui ont eu à répondre à ce questionnaire?
Quelle personne qui vient de lire ce journal peut répondre à ces questions?

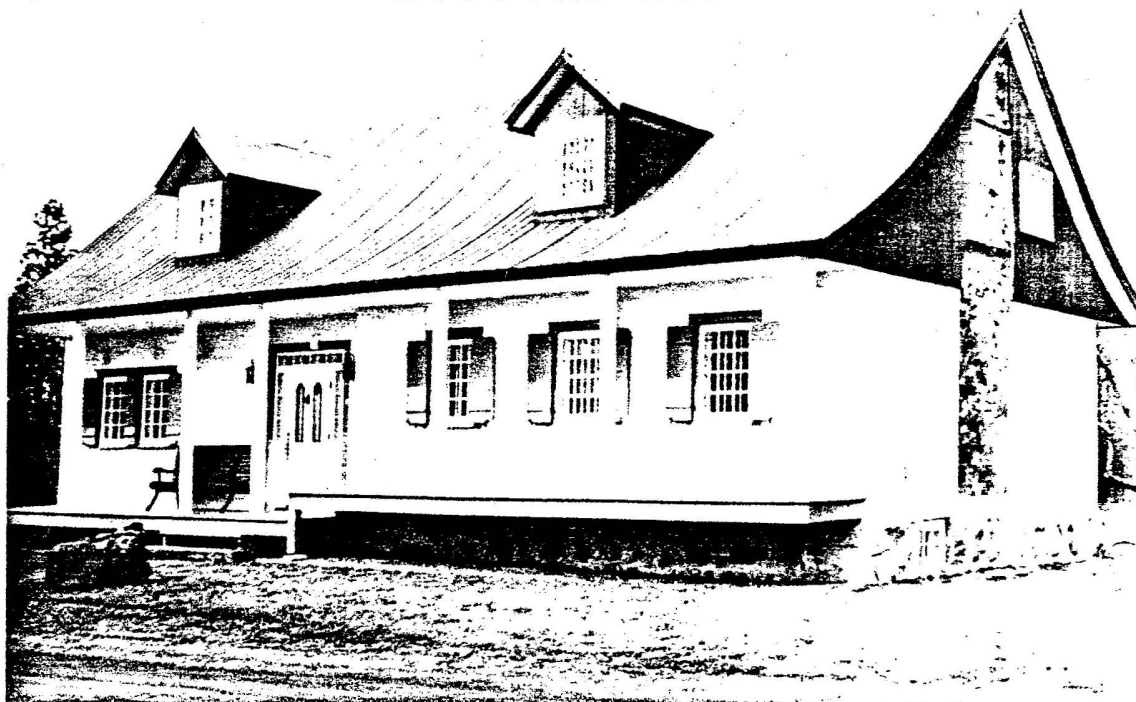
(1): Ces deux textes ont été pris dans le livre de Yvon Desautels "Les coutumes de nos ancêtres". Editions Paulines, 1984.

HIER



D'après nos recherches, cette maison ancienne, sise sur la ferme des Raizenne daterait des environs de 1860.

AUJOURD'HUI



Voici la même maison renouvée telle que nous la voyons maintenant, propriété du Dr. Marc Bérubé qui mérite des félicitations pour avoir su conserver en la renovant l'architecture patrimoniale de cette belle maison ancienne.

La publication de notre journal "OKAMI" a été rendue possible grâce à la générosité d'un de nos membres ami de l'Histoire et du Patrimoine, le Dr. Marc Bérubé.

Photos: courtoisie du Dr. Marc Bérubé